



# 2024

# 2025

## RAPPORT ANNUEL

# TABLE DES MATIÈRES

Conseil d'administration	<b>2</b>
Gouvernance et gestion	<b>3</b>
Siège social de la SDN	<b>4</b>
Créations d'emplois	<b>5</b>
Investissements en capital de risque	<b>6</b>
Division des ventes	<b>7</b>
Sommaire opérationnel des filiales	<b>8</b>
Cibles Ministérielles en Matière d'emploi des Inuits	<b>18</b>
Rapport sur les marchés, l'approvisionnement et la location-bail	<b>19</b>
États financiers consolidés	<b>20</b>

# MESSAGE DU PRÉSIDENT

## Monsieur le ministre Akeeagok

J'ai le plaisir de vous présenter le rapport annuel 2024-2025 de la Société de développement du Nunavut (SDN).

Le mandat de la SDN est vaste et met l'accent sur l'utilisation du financement par actions pour aider à faire progresser les éléments essentiels du développement économique dans tout le Nunavut. Cela va du déploiement de capitaux d'investissement à la promotion de la diversification économique et à la croissance des entreprises locales. Le résultat est la création d'emplois et l'augmentation du potentiel de revenu dans toutes nos communautés. L'année dernière, nous avons pu soutenir la branche commerciale d'une organisation inuite qui investit dans le secteur du logement. Cela changera la donne pour de nombreux Inuits et Inuites. Nous nous réjouissons à l'idée d'en faire encore plus à l'avenir.

Notre Fonds de capital de risque continue de représenter une grande partie de notre identité et est conçu pour soutenir les entrepreneurs et les innovateurs du Nunavut qui risquent leurs propres investissements en capital pour développer ou lancer des entreprises au Nunavut. En plus de fournir une injection importante de fonds de roulement pour ces entreprises, nous fournissons un financement par capitaux propres qui est souvent utilisé pour obtenir un financement par emprunt supplémentaire. Cela permet ensuite de soutenir la croissance et l'expansion des entreprises du Nunavut.

En conclusion, je tiens à remercier tous les Nunavummiuts qui travaillent d'une manière ou d'une autre pour soutenir les activités de la SDN et son engagement envers le développement économique du Nunavut. Votre soutien est reconnu et apprécié et s'est manifesté tout au long de l'année qui vient de s'écouler.



Kolola Pitsiulak

Président



# CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le ministre responsable de la Société de développement du Nunavut est l'honorable David Akeeagok. Les membres du conseil d'administration de la SDN sont nommés pour un mandat de trois ans par le gouvernement du Nunavut, et représentent bien la population diversifiée du Nunavut.

Le conseil d'administration de la SDN s'est réuni deux fois en 2024-25 ; et l'exécutif s'est également réuni deux fois.

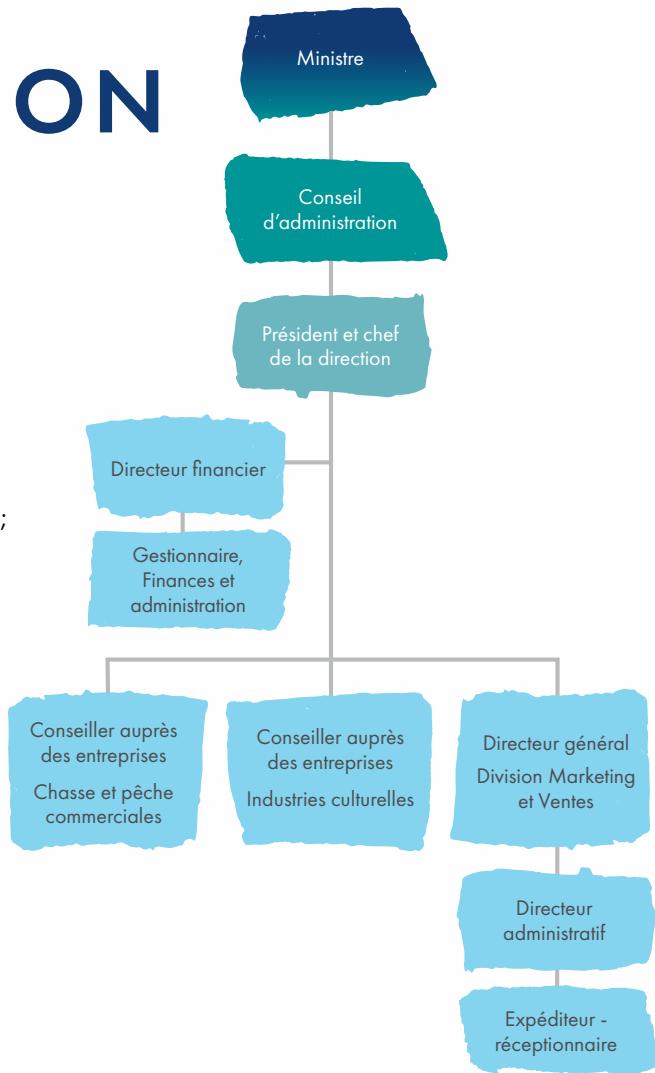
L'article 20 de la Loi constitue les trois comités suivants :

- ◆ Comité des investissements
- ◆ Comité des audits
- ◆ Comité du personnel

Le conseil d'administration de la SDN a choisi de créer un comité exécutif unique, qui en 2024-2025 était composé du président M. Kolola Pitsiulak, du vice-président M. Sakiasie Sowdlooapik et du secrétaire M. Simeon Mikkungwak pour assurer les responsabilités des trois comités décrits dans la Loi.

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

POSITION	COMMUNAUTÉ	DÉBUT DU MANDAT	FIN DU MANDAT	
Kolola Pitsiulak	Président	Kimmirut	12 avril 2024	11 avril 2027
Sakiasie Sowdlooapik	Vice-président	Pangnirtung	12 avril 2024	11 avril 2027
Simeon Mikkungwak	Secrétaire/ Trésorier	Baker Lake	12 avril 2024	11 avril 2027
Helen Kaloon	Administratrice	Gjoa Haven	13 décembre 2022	12 décembre 2025
Igah Hainnu	Administrateur	Clyde River	12 avril 2024	11 avril 2027
Jonas Arreak	Administrateur	Pond Inlet	12 avril 2024	11 avril 2027
Methusalah Kunuk	Administrateur	Iqaluit	6 avril 2023	4 avril 2026
Darlene Hokanak	Administratrice	Kugluktuk	6 avril 2023	4 avril 2026
Wilfred Wilcox	Administrateur	Cambridge Bay	6 avril 2023	4 avril 2026



# GOUVERNANCE ET GESTION

**NOTRE MANDAT (LA "LOI")** : Créer et constituer des compagnies ou des sociétés par actions, exercer leurs activités commerciales et développer, créer, exploiter, gérer et exercer les activités commerciales des projets, directement ou indirectement, à l'intérieur de la Société afin de :

- ◆ Créer des emplois et des sources de revenus pour les résidents du Nunavut, en particulier dans les petites collectivités,
- ◆ Stimuler la croissance des activités commerciales au Nunavut, et
- ◆ Promouvoir la diversification et la stabilité économiques.

Investir dans des entreprises commerciales afin de :

- ◆ Stimuler la croissance des activités commerciales au Nunavut, et
- ◆ Promouvoir la diversification et la stabilité économiques afin de favoriser les objectifs économiques du gouvernement du Nunavut

**NOTRE VISION** Être responsable et transparent; nous croyons que l'emploi et les possibilités d'activités rémunératrices ont une incidence favorable sur la qualité de vie et mènent à des collectivités plus saines. La création et le maintien d'emplois feront l'objet de mesures et constitueront des indicateurs clés de notre succès.

**NOTRE MISSION** Au moyen d'investissements responsables dans des secteurs économiques ciblés du Nunavut comme les pêches, les industries culturelles et le tourisme, nous cherchons à créer des emplois et des sources de revenus, à stimuler la croissance des activités commerciales et à promouvoir la diversification et la stabilité économiques, en portant une attention particulière aux petites collectivités du Nunavut



La Société de développement du Nunavut (ci-après la Société ou la SDN) est une société territoriale appartenant au gouvernement du Nunavut, mentionnée dans l'annexe B de la Loi sur la gestion des finances publiques du Nunavut (LGFP). Son fonctionnement est conforme à la Partie IX de la LGFP, à la Loi sur la Société de développement du Nunavut (la Loi) et à la Loi sur les sociétés par actions du Nunavut. La Loi énonce les paramètres qui encadrent les activités de la Société.

# SIÈGE SOCIAL DE LA SDN

	2025	2024
Total des revenus	1,86 million \$	2,30 millions \$
Total des charges	1,88 million \$	1,90 million \$
Excédent annuel (Déficit)	(17 389) \$	404 625 \$
Emplois créés ou maintenus	6,00	5,50
Financement de base - Opérations*	1,45 million \$	1,45 million \$
Financement de base - Capital*	3 000 \$	6 400 \$

\*(Financement des opérations inclus dans les revenus)

## Président et chef de la direction

Kyle Tattuinee

## Directeur financier

Balaži Ramamani

CF, FCMA, CPA, CGBA, FIPA (AUS); CGAP, CFSI, CIA, CMA, CRMA (USA), FCMA; FCA (IN), FAIA, MCSI (UK), FCA, FCMA, MBA (IN)

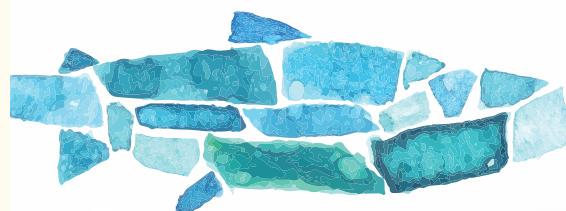
## Agent financier senior

Brenda Tagalik



## Agent financier senior

Kuutsiq Osmond



## Conseillère auprès des entreprises (Industries culturelles)

Goretti Kakuktinniq

## Conseiller auprès des entreprises (chasse et pêche commerciale)

Mikitok McLeod

# CRÉATIONS D'EMPLOIS

Les emplois suivants au Nunavut ont été créés ou maintenus au cours de l'exercice 2024-25. Ces résultats sont conformes aux lignes directrices de la Société en matière d'investissement et de désinvestissement, qui donnent les définitions suivantes :

- ◆ un emploi direct correspond à 50 semaines d'emploi par année ou à 1 500 heures de travail durant l'année
- ◆ un emploi direct traditionnel correspond à un salaire annuel de 37 997 \$ versé directement aux travailleurs et travailleuses, qu'ils soient artistes, pêcheurs, chasseurs ou couturières
- ◆ un emploi indirect correspond à un salaire annuel de 37 997 \$ versé par une autre organisation dans le cadre d'un programme ou d'un service de la SDN

INVESTISSEMENTS	EMPLOIS DIRECTS	EMPLOIS TRADITIONNELS DIRECTS	EMPLOIS INDIRECTS	EMPLOIS TOTAUX 2025	EMPLOIS TOTAUX 2024
<b>Filiales</b>					
Kivalliq Arctic Foods Ltd.	5,33	13,39	-	18,72	27,53
Kitikmeot Foods Ltd.	7,75	3,02	-	10,77	9,14
Ivalu Ltd.	2,00	0,98	-	2,98	4,10
Jessie Oonark Ltd.	3,73	0,98	-	4,71	6,48
Kiluk Ltd.	1,82	1,62	-	3,44	2,84
Taluq Designs Ltd.	1,20	1,06	-	2,26	2,00
Uqqurmiut Arts & Crafts Ltd.	11,60	3,63	-	15,23	13,53
<b>Investissements en capital de risque</b>					
Arctic Fishery Alliance Ltd.	-	-	45,30	45,30	64,50
Sudliq Developments Ltd.	-	-	11,66	11,66	-
Tukumaaq Suites Inc.	-	-	-	-	2,51
CHOU Consulting & Dev Inc.	-	-	1,28	1,28	3,88
Arctic UAV	-	-	3,42	3,42	2,35
Sakku Properties	-	-	13,73	13,73	-
<b>Projets</b>					
WAG @ Forks	-	-	4,00	4,00	4,00
<b>Sous-total</b>	<b>33,43</b>	<b>24,68</b>	<b>79,39</b>	<b>137,50</b>	<b>142,86</b>
Société de développement du Nunavut	6,00	13,00	-	19,00	11,50
<b>Total</b>	<b>39,43</b>	<b>37,68</b>	<b>79,39</b>	<b>156,50</b>	<b>154,36</b>

# INVESTISSEMENTS EN CAPITAL DE RISQUE

La SDN investit des fonds propres (actions) dans les entreprises du Nunavut qui démontrent un grand potentiel de création d'emplois et de revenus pour les Nunavummiuts. Nos investissements visent à stimuler la croissance des entreprises et à promouvoir la diversification économique, particulièrement dans les petites collectivités du Nunavut.

**Arctic Fisheries Alliance LP.** **250 000 \$**

**Qikiqtarjuaq, Nunavut**

Actions privilégiées, sans droit de vote

**Sudliq Developments Ltd.** **375 000 \$<sup>1</sup>**

**Coral Harbour, Nunavut**

Actions privilégiées, sans droit de vote

**Sakku Properties Ltd.** **4 000 000 \$**

**Rankin Inlet, Nunavut**

Prêt, sans droit de vote

1. L'investissement dans Sudliq Developments Ltd est de 375 000 \$.

Cependant, une provision pour perte de capital de risque de 375 000 \$ est enregistrée dans les états financiers de 2019-20.

CAMBRIDGE BAY

QIKIQTARJUAQ

CORAL HARBOUR

IQALUIT

# DIVISION DES VENTES

La division des ventes et le point de vente au détail de la Société de développement du Nunavut située à Toronto se concentrent sur le marketing, la distribution et la vente de nos œuvres d'art et produits artisanaux du Nunavut, et ce, au pays ainsi que partout dans le monde. Ivalu Ltd, situé à Rankin Inlet, se concentre sur le marché du nord et du Nunavut.

La division des ventes fait la promotion de sculptures du Nunavut ainsi que plusieurs autres objets d'art uniques dans les galeries d'art au Canada, aux États-Unis et ailleurs dans le monde. L'emplacement pratique de la boutique, près de l'aéroport international Pearson, facilite les ventes aux marchands d'arts et aux représentants de galeries qui proviennent de l'extérieur de la ville ou du pays. Les clients visitent la salle d'exposition tout au long de l'année et viennent de partout au Canada, ainsi que de villes internationales comme Paris ou Berne. En travaillant avec les entreprises partenaires Kiluk Ltd, Taluq Ltd, Jessie Oonark Ltd, et Uqqurmiut Arts and Crafts Ltd, nous aidons à diversifier et à assurer la qualité des produits du Nunavut populaires chez les détaillants et auprès de leurs clients.

La division des ventes s'assure que les œuvres d'art et l'artisanat produits localement au Nunavut sont distribués et mis en valeur partout sur le territoire, au Canada et dans le monde, grâce à nos galeries et revendeurs partenaires. L'équipe de vente de la SDN est aussi reconnue pour ses connaissances et son expertise sur l'industrie de l'art et de l'artisanat au Nunavut. Cette équipe est d'ailleurs reconnue pour son niveau exceptionnel de service à la clientèle.

## Directeur général

Vacant

## Directrice administrative

Teresa Silva

## Expéditeur-réceptionnaire

Jhon Diaz

## Contact

Tél. : 1-800-509-9153

Télécopieur : 1-800-509-9154

yha.ndcorp@bellnet.ca



	2025	2024
Total des revenus	0,75 million \$	1,04 million \$
Total des charges	0,78 million \$	0,93 million \$
Excédent annuel (Déficit)	(30 000) \$	106 000 \$
Emplois créés ou maintenus	13,00	6,00
Financement de base - Opérations*	200 000 \$	200 000 \$
Financement de base - Capital*	néant \$	850 \$

\*(Financement des opérations inclus dans les revenus)

# SOMMAIRE OPÉRATIONNEL DES FILIALES



# 2024-25

## SOMMAIRE DES RÉCOLTES

La Société de développement du Nunavut achète les récoltes des chasseurs et des pêcheurs dans le cadre de la chaîne d'approvisionnement de Kivalliq Arctic Foods et de Kitikmeot Foods. En outre, les peaux et les bois peuvent être transformés en bijoux ou autres articles.

**816**  
CARIBOUS

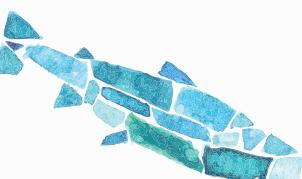
Arviat (103 – 7 080 lbs)	Chesterfield Inlet (13 – 1 314 lbs)
Baker Lake (160 – 15 553 lbs)	Rankin Inlet (540 – 46 741 lbs)

**110 340 LBS**

### POISSON OMBLE CHEVALIER

#### Kivalliq Arctic Foods

Coral Harbour	948 lbs
Naujaat	1 182 lbs
Pangnirtung	2 587 lbs
Qikiqtarjuaq	5 577 lbs
Clyde River	2 452 lbs
Whale Cove	11 374 lbs
Baker Lake	2 266 lbs
Rankin Inlet	6 529 lbs
Arviat	354 lbs



#### Kitikmeot Foods



**68**  
BÉLUGAS

Whale Cove (30) et Rankin Inlet (38)

**29**

### BOEUFS MUSQUÉS

Rankin Inlet (25) et Arviat (4)



# IVALU LTD.

	<b>2025</b>	<b>2024</b>
Total des revenus	680 746 \$	704 185 \$
Total des charges	770 713 \$	684 690 \$
Excédent annuel (Déficit)	(89 967) \$	19 495 \$
Emplois créés ou maintenus	2,98	4,10
Contributions au titre du Fonds d'investissement en capital de la SDN*	0 \$	7 000 \$

\*(Les contributions au titre du Fonds d'investissement en capital sont incluses dans les revenus)

#### Adresse

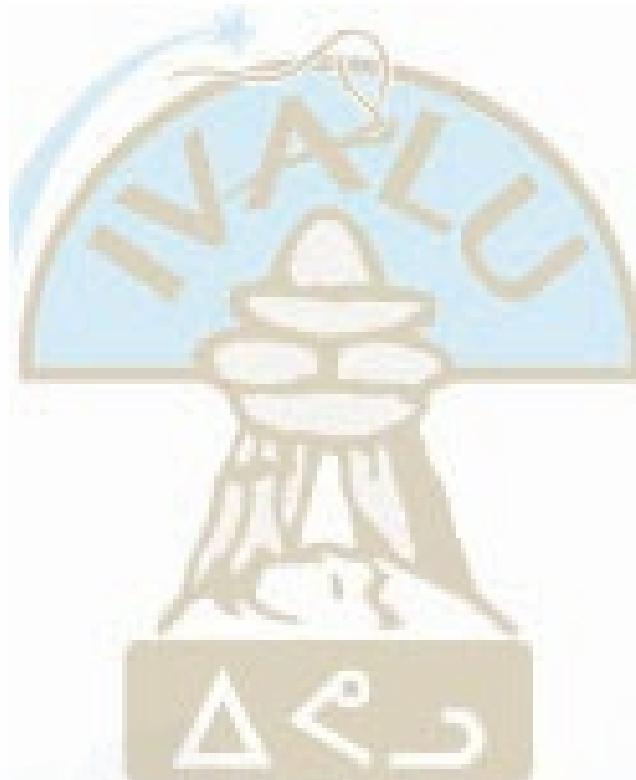
C.P. 599  
Rankin Inlet, NU  
X0C 0G0

#### Directeur général

Vacant  
Tél. : 867-645-3400  
Téléc. : 867-645-2115  
[ivalu@ndcorp.nu.ca](mailto:ivalu@ndcorp.nu.ca)

#### Conseil d'administration

Goretti Kakuktinniq  
Brian Zawadski  
Tommy Bruce





# JESSIE OONARK LTD.

	<b>2025</b>	<b>2024</b>
Total des revenus	396 299 \$	351 310 \$
Total des charges	435 302 \$	345 992 \$
Excédent annuel (Déficit)	(39 003) \$	5 318 \$
Emplois créés ou maintenus	4,71	6,48
Contributions au titre du Fonds de subvention de la SDN*	235 000 \$	195 000 \$
Contributions au titre du Fonds d'investissement en capital de la SDN*	3 000 \$	10 570 \$

\*Les contributions au titre du Fonds de subvention et du Fonds d'investissement en capital sont incluses dans les revenus

## Adresse

C.P. 280  
Baker Lake, NU  
X0C 0A0

## Directeur général

Kaytlyn Amitnaq  
Tél. : 867-793-2428  
Téléc. : 867-793-2429  
jessie\_ndc@qiniq.com

## Conseil d'administration

Hugh Tularidlik - Président  
Sarah Arhniq  
Nathan Annanuat



**Jessie  
Oonark Ltd.**

# KILUK LTD.

	<b>2025</b>	<b>2024</b>
Total des revenus	407 614 \$	324 978 \$
Total des charges	420 535 \$	373 909 \$
Déficit annuel	(12 921) \$	(48 931) \$
Emplois créés ou maintenus	3,44	2,84
Contributions au titre du Fonds de subvention de la SDN*	107 000 \$	100 000 \$
Contributions au titre du Fonds d'investissement en capital de la SDN*	13 000 \$	0 \$

\* (Les contributions au titre du Fonds de subvention et du Fonds d'investissement en capital sont incluses dans les revenus)

#### Adresse

C.P. 366  
Arviat, NU  
X0C 0E0

#### Directrice générale

Sherlyn Kadjuk  
Tél. : 867-857-2713  
Téléc. : 867-857-2714  
[Kiluk\\_ltd@qiniq.com](mailto:Kiluk_ltd@qiniq.com)

#### Conseil d'administration

Hattie Alagalak  
Eva Arnalukjuaq  
Goretti Kakuktinniq  
Cecile Gibbons  
Jackie King



KILUK

# KITIKMEOT FOODS LTD.

	2025	2024
Total des revenus	1,36 million \$	1,23 million \$
Total des charges	1,44 million \$	1,33 million \$
Déficit annuel	(78 186) \$	(103 387) \$
Emplois créés ou maintenus	10,77	9,14
Contributions au titre du Fonds de subvention de la SDN*	300 000 \$	320 000 \$
Contributions au titre du Fonds d'investissement en capital de la SDN*	102 000 \$	73 035 \$

\* (Les contributions au titre du Fonds de subvention et du Fonds d'investissement en capital sont incluses dans les revenus)

## Adresse

C.P. 2268  
 Cambridge Bay, NU  
 XOB 0C0

## Directeur général

Brent Nakashook  
 Tél. : 867-983-2881  
 kitikmeot@qiniq.com

## Conseil d'administration

Jim MacEachern  
 Wilf Wilcox  
 Brian Zawadski  
 Mikitok McLeod  
 Jamie Maghagak



# KIVALLIQ ARCTIC FOODS LTD.

	<b>2025</b>	<b>2024</b>
Total des revenus	1,76 million \$	2,07 millions \$
Total des charges	1,92 million \$	1,75 million \$
Excédent annuel (Déficit)	(169 097) \$	322 994 \$
Emplois créés ou maintenus	18,72	27,53
Contributions au titre du Fonds de subvention de la SDN*	100 000 \$	260 000 \$
Contributions au titre du Fonds d'investissement en capital de la SDN*	17 000 \$	45 500 \$

\*(les contributions au titre du Fonds de subvention et du Fonds d'investissement en capital sont incluses dans les revenus)

#### Adresse

C.P. 329  
Rankin Inlet, NU  
X0C 0G0

#### Directeur général

Scott Saddler  
Tél. : 867-645-3137  
[tundra@qiniq.com](mailto:tundra@qiniq.com)

#### Conseil d'administration

Brian Zawadski  
Mikitok McLeod  
Tommy Bruce  
Gavin Gee  
Jeff Tulugak



# PAPIRUQ FISHERIES LTD.

	2025	2024
Total des revenus	-	-
Total des charges	10 375 \$	10 876 \$
Déficit annuel	(10 375) \$	(10 876) \$
Contributions au titre du Fonds d'investissement en capital de la SDN	0 \$	0 \$

**Adresse**

C.P. 329  
Rankin Inlet, NU  
X0C 0G0

**Directeur général**

Scott Saddler  
Tél. : 867-645-3170  
[tundra@qiniq.com](mailto:tundra@qiniq.com)

**Conseil d'administration**

Brian Zawadski



# TALUQ DESIGNS LTD.

	<b>2025</b>	<b>2024</b>
Total des revenus	183 927 \$	189 635 \$
Total des charges	208 947 \$	188 743 \$
Excédent annuel (Déficit)	(25 020) \$	892 \$
Emplois créés ou maintenus	2,26	2,00
Contributions au titre du Fonds de subvention de la SDN*	75 000 \$	90 000 \$
Contributions au titre du Fonds d'investissement en capital de la SDN*	29 000 \$	40 000 \$

\* (Les contributions au titre du Fonds de subvention et du Fonds d'investissement en capital sont incluses dans les revenus)

#### Adresse

C.P. 174  
Taloyoak, NU  
X0B 1B0

#### Directrice général

Mona Igutsaq  
Tél. : 867-561-5280  
Téléc. : 867-561-6500  
[tdesigns@qiniq.com](mailto:tdesigns@qiniq.com)

#### Conseil d'administration

Goretti Kakuktinniq  
Elizabeth Aiyout  
Anayok Alookee  
Brian Zawadski  
Gina Pizzo  
Viola Neeveeacheak



# UQQURMIUT ARTS & CRAFT LTD.

	<b>2025</b>	<b>2024</b>
Total des revenus	928 650 \$	945 217 \$
Total des charges	1,17 million \$	932 499 \$
Excédent annuel (Déficit)	(237 094) \$	12 718 \$
Emplois créés ou maintenus	15,23	13,53
Contributions au titre du Fonds de subvention de la SDN*	328 000 \$	238 000 \$
Contributions au titre du Fonds d'investissement en capital de la SDN*	84 500 \$	-

\*(Les contributions au titre du Fonds de subvention et du Fonds d'investissement en capital sont incluses dans les revenus)

## Adresse

C.P. 453  
 Pangnirtung, NU  
 X0A ORO

## Directrice générale

Elena Akpalialuk  
 Tél. : 867-473-8669  
 Téléc. : 867-473-8634  
[inuitart@qiniq.com](mailto:inuitart@qiniq.com)

## Conseil d'administration

Jacopie Maniapik  
 Geetee Maniapik  
 Geeold Kakkik  
 Johneele Nakashuk  
 Jimmy Uniukshagak  
 Mathewsie Maniapik  
 Brian Zawadski  
 Goretti Kakuktinniq



# CIBLES MINISTÉRIELLES EN MATIÈRE D'EMPLOI DES INUITS

	AU 31 MARS 2025		POUR LE 31 MARS 2026	
		CAPACITÉ %		CAPACITÉ %
<b>Total des postes du ministère</b>	<b>5</b>		<b>5</b>	
Total des postes pourvus	5	100%	5	100%
Total des postes vacants	0	0%	0	0%
Total d'employés inuits	4	80%	4	80%
<b>Total des postes de direction</b>	<b>1</b>		<b>1</b>	
Total des postes de direction pourvus	1	100%	1	100%
Total des postes de direction vacants	0	0%	0	0%
Total des Inuits occupant des postes de direction	1	100%	1	100%
<b>Total des postes de cadres supérieurs</b>	<b>2</b>		<b>2</b>	
Total des postes de cadres supérieurs pourvus	2	100%	2	100%
Total des postes de cadres supérieurs vacants	0	0%	0	0%
Total des Inuits occupant des postes de cadres supérieurs	2	100%	2	100%
<b>Total des postes de cadres intermédiaires</b>	<b>0</b>		<b>0</b>	
Total des postes de cadres intermédiaires pourvus	0	0%	0	0%
Total des postes de cadres intermédiaires vacants	0	0%	0	0%
Total des Inuits occupant des postes de cadres intermédiaires	0	0%	0	0%
<b>Total des postes de professionnels</b>	<b>1</b>		<b>1</b>	
Total des postes de professionnels pourvus	1	100%	1	100%
Total des postes de professionnels vacants	0	0%	0	0%
Total des Inuits occupant des postes de professionnels	0	0%	0	0%
<b>Total des postes de paraprofessionnels</b>	<b>0</b>		<b>0</b>	
Total des postes de paraprofessionnels pourvus	0	0%	0	0%
Total des postes de paraprofessionnels vacants	0	0%	0	0%
Total des Inuits occupant des postes de paraprofessionnels	0	0%	0	0%
<b>Total des postes administratifs</b>	<b>1</b>		<b>1</b>	
Total des postes administratifs pourvus	1	100%	1	100%
Total des postes administratifs vacants	0	0%	0	0%
Total des Inuits occupant des postes administratifs	1	100%	1	100%

# RAPPORT SUR LES MARCHÉS, L'APPROVISIONNEMENT ET LA LOCATION-BAIL

## RAPPORT SUR LES MARCHÉS DE 2024-2025

COMMUNAUTÉ	FOURNISSEUR	PROJET	MÉTHODE D'ATTRIBUTION	2024-25 VALEUR	2023-24 VALEUR	STATUT FIRME INUITE	STATUT D'ENTREPRISE DU NUNAVUT
Brandon, MB	Dean Food Safety Strategies	Consultation en matière de sécurité alimentaire HACCP / QMP & Service de direction générale intérimaire à KFL, Cambridge Bay	FU (Consultation en matière de sécurité alimentaire) et aucune (Service de DG intérimaire)	84 780 \$	132 575	-	-
Ottawa, ON	Gowling Lafleur Henderson	Conseiller juridique	Aucune	22 123 \$	-	-	-
Sherwood Park, AB	Arctic Response Canada	Enquête sur les substances dangereuses	Aucune	- \$	29 758	-	-
Ottawa, ON	Concentric Associates Int'l Inc.	Enquête sur les substances dangereuses	Aucune	- \$	39 675	-	-
Brossard, QC	Qikiqtaaluk Environmental	Service de réduction des substances dangereuses	Aucune	10 182 \$	239 204	-	-
Rankin Inlet	R&T Cleaning Enterprises	Services d'entretien	DDP	8 470 \$	14 520	-	✓
Rankin Inlet	I.N. Services	Services d'entretien		6 000 \$	-	-	✓
Iqaluit	OutCrop Nunavut	Communications	Aucune	42 720 \$	57 231	-	✓
Rankin Inlet	Lester Landau, Comptables professionnels agréés	Mission d'examen des filiales	COC	- \$	-	-	✓
Rankin Inlet	Baker Tilly	Mission d'examen des filiales	DDP	93 000 \$	-	-	
Rankin Inlet	Crowe Mackay LLP, Comptables professionnels agréés	Audit des filiales (KFL & KAF) et mission d'examen (UAC)	DDP (audit) et COC (mission d'examen)	- \$	128 501	-	✓
Iqaluit	South East Nunavut	Achat de sculptures	DDP	482 915 \$	216 197	-	✓
<b>Total</b>				<b>750 190 \$</b>	<b>\$ 857 661</b>		

## RAPPORT SUR LES ACTIVITÉS DE LOCATION À BAIL DE 2024-2025

COMMUNAUTÉ	VENDEUR	PROJET	MÉTHODE D'ATTRIBUTION	2024-25 VALEUR	2023-24 VALEUR	STATUT FIRME INUITE	STATUT D'ENTREPRISE DU NUNAVUT	DATE DE DÉBUT	DATE D'ÉCHÉANCE	OPTIONS DE RENOUVELLEMENT
Mississauga, ON	GWL Realty Advisors Inc.	Location d'entrepôt	FU	129 126 \$	132 444 \$	-	-	2022-08-01	2027-07-31	Renouvelée
<b>Total</b>				<b>129 126 \$</b>	<b>132 444 \$</b>					

**DDP** Demande de propositions publiques

**COC** Convention d'offre à commandes

**FU** Fournisseur unique

20

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU NUNAVUT

ÉTATS

# FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE CLOS LE

31 MARS 2025

# TABLE DES MATIÈRES

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers consolidés	<b>22</b>
Rapport de l'auditeur indépendant	<b>23</b>
État consolidé de la situation financière	<b>27</b>
État consolidé des résultats et de l'excédent accumulé	<b>28</b>
État consolidé de la variation des actifs financiers nets	<b>29</b>
État consolidé des flux de trésorerie	<b>30</b>
Notes afférentes aux états financiers consolidés	<b>31</b>
Annexe A - Annexe consolidée des immobilisations corporelles	<b>55</b>
Annexe B - Annexe consolidée des vente	<b>56</b>
Annexe C - Annexe consolidée du coût des produits vendus	<b>57</b>
Annexe D - Annexe consolidée des charges de vente et d'administration	<b>58</b>

## Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers consolidés

Les états financiers consolidés ci-joints de la Société de développement du Nunavut, pour l'exercice terminé le 31 mars 2025, et tous les renseignements contenus dans le présent rapport annuel sont la responsabilité de la direction de la Société et ont été examinés et approuvés par le conseil d'administration. Les états financiers consolidés comprennent certains montants, tels que la provision pour créances douteuses, les avantages sociaux futurs, la valorisation des stocks et la valorisation des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations qui sont fondés sur les meilleures estimations et jugements de la direction.

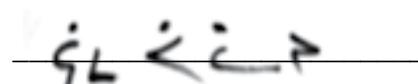
Les états financiers consolidés ont été préparés conformément aux normes comptables pour le secteur public au Canada. Les renseignements financiers présentés ailleurs dans le rapport annuel sont conformes au contenu des états financiers consolidés.

Afin de s'acquitter de sa responsabilité à l'égard de l'intégrité et de la fidélité des états financiers consolidés, la direction maintient également des pratiques et des systèmes de contrôle financier et de gestion qui lui permettent de fournir l'assurance raisonnable que les transactions sont autorisées, que l'actif est bien protégé, que les dossiers adéquats sont maintenus et que la Société mène ses affaires conformément aux exigences des lois applicables. Ces contrôles et pratiques contribuent à la bonne marche des affaires, à la précision des registres comptables, à la préparation en temps opportun des renseignements financiers fiables et au respect des politiques de la Société et des obligations légales.

Le conseil d'administration est chargé de veiller à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière de rapports financiers et de contrôle interne. Le conseil exerce cette responsabilité par l'intermédiaire du comité exécutif composé d'administrateurs qui ne sont pas des employés de la Société. Le comité exécutif rencontre la direction et les vérificateurs externes qui ont libre accès aux membres du comité.

Le vérificateur externe indépendant de la Société, soit le vérificateur général du Canada, est tenu par la loi de vérifier les opérations financières et les états financiers consolidés de la Société et de produire son rapport.

  
Président et chef de la direction  
Rankin Inlet, Canada  
16 juillet 2025

  
**Balaji Ramamani,**  
CF, CPA,CGBA, FCMA,FIPA(AUS);  
CIA,CMA,CRMA,CGAP,CFSA(USA);,  
FAIA,MCSI(UK), FCA,FCMA,MBA(IN)  
Directeur financier



## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au ministre responsable de la Société de développement du Nunavut

### Rapport sur l'audit des états financiers consolidés

#### *Opinion*

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Société de développement du Nunavut et de ses entités contrôlées (le « groupe »), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 mars 2025, et l'état consolidé des résultats et de l'excédent accumulé, l'état consolidé de la variation des actifs financiers nets et l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du groupe au 31 mars 2025, ainsi que des résultats consolidés de ses activités, de la variation consolidée de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

#### *Fondement de l'opinion*

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### *Autres informations*

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers consolidés et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise

au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

*Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

*Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés*

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous planifions et réalisons l'audit du groupe afin d'obtenir des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités ou des unités du groupe pour servir de fondement à la formation d'une opinion sur les états financiers du groupe. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la revue des travaux d'audit effectués pour les besoins de l'audit du groupe, et assumons l'entièvre responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

### Rapport relatif à la conformité aux autorisations spécifiées

#### *Opinion*

Nous avons effectué l'audit de la conformité aux autorisations spécifiées des opérations de la Société de développement du Nunavut dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers consolidés. Les autorisations spécifiées à l'égard desquelles l'audit de la conformité a été effectué sont les suivantes : la partie IX de la *Loi sur la gestion des finances publiques* du Nunavut et ses règlements, la *Loi sur la Société de développement du Nunavut* et ses règlements ainsi que le règlement administratif de la Société de développement du Nunavut.

À notre avis, les opérations de la Société de développement du Nunavut dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers consolidés sont conformes, dans tous leurs aspects significatifs, aux autorisations spécifiées susmentionnées. De plus, conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques* du Nunavut, nous déclarons qu'à notre avis les principes comptables des Normes comptables canadiennes pour le secteur public ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent. En outre, à notre avis, des livres comptables appropriés ont été tenus par la Société de développement du Nunavut et les états financiers consolidés sont conformes à ces livres.

*Responsabilités de la direction à l'égard de la conformité aux autorisations spécifiées*

La direction est responsable de la conformité de la Société de développement du Nunavut aux autorisations spécifiées indiquées ci-dessus, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la conformité de la Société de développement du Nunavut à ces autorisations spécifiées.

*Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit de la conformité aux autorisations spécifiées*

Nos responsabilités d'audit comprennent la planification et la mise en œuvre de procédures visant la formulation d'une opinion d'audit et la délivrance d'un rapport sur la question de savoir si les opérations dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers consolidés sont en conformité avec les exigences spécifiées susmentionnées.

Pour la vérificatrice générale du Canada,



Mélanie Cabana, CPA  
Première directrice principale

Ottawa, Canada  
Le 16 juillet 2025

**Société de développement du Nunavut**  
**État consolidé de la situation financière**  
**Au 31 mars**

	<b>2025</b>	<b>2024</b>
<b>Actifs financiers</b>		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 3)	\$ 8 894 460	\$ 13 443 906
Débiteurs (note 4)	1 052 938	873 901
Stocks destinés à la revente (note 5[a])	1 403 780	1 444 769
Placements de portefeuille (note 6)	250 000	518 000
Prêt à recevoir (note 7)	4 100 000	-
<b>Total des actifs financiers</b>	<b>\$ 15 701 178</b>	<b>\$ 16 280 576</b>
<b>Passif</b>		
Dette (note 12[b])	\$ 25 000	\$ 35 000
Créditeurs et charges à payer (note 8)	884 307	927 939
Avantages sociaux futurs (note 9)	408 845	353 274
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (note 10)	268 363	352 135
<b>Total des passifs</b>	<b>\$ 1 586 515</b>	<b>\$ 1 668 348</b>
<b>Actifs financiers nets</b>	<b>\$ 14 114 663</b>	<b>\$ 14 612 228</b>
<b>Actifs non financiers</b>		
Immobilisations corporelles (annexe A)	\$ 1 049 970	\$ 1 269 764
Stocks destinés à l'utilisation (note 5 [b])	1 285 583	1 247 308
Frais payés d'avance	38 944	42 086
<b>Total des actifs non financiers</b>	<b>\$ 2 374 497</b>	<b>\$ 2 559 158</b>
<b>Excédent accumulé</b>	<b>\$ 16 489 160</b>	<b>\$ 17 171 386</b>

Obligations contractuelles (note 13)

Droits contractuels (note 14)

Les notes afférentes et les annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Approuvé au nom du conseil d'administration

Kolola Pitsiulak

Président du conseil d'administration

**Société de développement du Nunavut**  
**État consolidé des résultats et de l'excédent accumulé**  
**pour l'exercice clos le 31 mars**

	<b>2025</b>	<b>2025</b>	<b>2024</b>
	<b>Budget</b>	<b>Réel</b>	<b>Réel</b>
<b>Revenus</b>			
Ventes (annexe B)	\$ 3 626 000	\$ 4 121 004	\$ 4 325 322
Revenus d'intérêts sur les prêts à recevoir	-	100 000	-
Autres revenus d'intérêts (note 3)	350 000	390 935	522 814
Autres revenus	291 000	292 540	361 402
Dividendes privilégiés sur les investissements en capital-risque	110 000	46 150	60 705
<b>Total des revenus</b>	<b>\$ 4 377 000</b>	<b>\$ 4 950 629</b>	<b>\$ 5 270 243</b>
<b>Dépenses</b>			
Coût des produits vendus (annexe C)	\$ 3 758 778	\$ 4 482 562	\$ 4 241 369
Frais de vente et d'administration (annexe D)	4 660 300	4 243 119	4 020 911
<b>Total des dépenses</b>	<b>\$ 8 419 078</b>	<b>\$ 8 725 681</b>	<b>\$ 8 262 280</b>
<b>Déficit avant les contributions du gouvernement</b>	<b>(4 042 078)</b>	<b>(3 775 052)</b>	<b>(2 992 037)</b>
Contributions gouvernementales (note 11)	\$ 3 288 000	\$ 3 092 826	\$ 3 701 300
<b>Excédent (déficit) pour l'exercice</b>	<b>(754 078)</b>	<b>(682 226)</b>	<b>709 263</b>
<b>Excédent accumulé, début de l'exercice</b>	<b>17 171 386</b>	<b>17 171 386</b>	<b>16 462 123</b>
<b>Excédent accumulé, fin de l'exercice</b>	<b>\$ 16 417 308</b>	<b>\$ 16 489 160</b>	<b>\$ 17 171 386</b>

Les notes afférentes et les annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

**Société de développement du Nunavut****État consolidé de la variation des actifs financiers nets  
pour l'exercice clos le 31 mars**

	<b>2025</b> <b>Budget</b>	<b>2025</b> <b>Réel</b>	<b>2024</b> <b>Réel</b>
<b>Excédent (déficit) pour l'exercice</b>	\$ (754 078)	\$ (682 226)	\$ 709 263
<b>Immobilisations corporelles (annexe A)</b>			
Ajouts	\$ (366 277)	\$ (205 121)	\$ (364 272)
Réductions de valeur	-	213 933	-
Amortissement	100 760	210 751	221 107
	\$ (265 517)	\$ 219 563	\$ (143 165)
Ajouts de stocks destinés à l'utilisation	\$ -	\$ (743 744)	\$ (987 812)
Utilisation de stocks destinés à l'utilisation	-	707 446	936 631
Variation due aux charges payées d'avance	-	1 396	13 005
	\$ -	\$ (34 902)	\$ (38 176)
<b>Variations des actifs financiers nets</b>	\$ (1 019 595)	\$ (497 565)	\$ 527 922
<b>Actifs financiers nets, début de l'exercice</b>	14 612 228	14 612 228	14 084 306
<b>Actifs financiers nets, fin de l'exercice</b>	\$ 13 592 633	\$ 14 114 663	\$ 14 612 228

Les notes afférentes et les annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

**Société de développement du Nunavut****État consolidé des flux de trésorerie****pour l'exercice clos le 31 mars**

	2025	2024
<b>Encaisse provenant des (utilisé pour) activités d'exploitation</b>		
Montants reçus des clients	\$ 3 842 992	\$ 4 373 742
Contributions du gouvernement du Nunavut	3 239 667	3 578 119
Intérêts perçus	387 977	514 469
Autres contributions	58 003	144 094
Dividendes perçus	28 750	131 805
Flux de trésorerie versés aux employés	(3 392 668)	(2 912 896)
Flux de trésorerie versés aux fournisseurs	(2 856 630)	(3 123 003)
Autres opérations	(1 701 516)	(875 441)
Honoraires pour l'analyse des substances dangereuses	-	(239 089)
Utilisé dans les projets d'artisanat et dans les ateliers de réparation de machines à coudre	(118 603)	(186 151)
Dépenses de projet - Formation en cours d'emploi	(6 055)	(22 294)
<b>Encaisse provenant des (utilisé pour) activités d'exploitation</b>	<b>(518 083)</b>	<b>1 383 355</b>
<b>Encaisse provenant des activités d'investissement</b>		
Décaissement d'un prêt à recevoir	(4 000 000)	-
Rachat des investissements en capital de risque	268 000	100 000
<b>Encaisse provenant (utilisée pour) des activités d'investissement</b>	<b>(3 732 000)</b>	<b>100 000</b>
<b>Flux de trésorerie affecté aux activités d'investissement en immobilisations</b>		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(166 367)	(149 499)
Honoraires professionnels pour la réduction et l'assainissement des substances dangereuses	(120 100)	(161 704)
Dépenses d'investissement - réparations	(12 896)	(7 166)
<b>Flux de trésorerie affecté aux activités d'investissement en immobilisations</b>	<b>(299 363)</b>	<b>(318 369)</b>
<b>(Diminution) Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>	<b>(4 549 446)</b>	<b>1 164 986</b>
<b>Espèces et quasi-espèces, début d'exercice</b>	<b>13 443 906</b>	<b>12 278 920</b>
<b>Espèces et quasi-espèces, fin de l'exercice</b>	<b>\$ 8 894 460</b>	<b>\$ 13 443 906</b>

Les notes afférentes et les annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

**Société de développement du Nunavut**  
**Notes afférentes aux états financiers consolidés**  
**31 mars 2025**

---

**1. Pouvoirs et activités**

**(a) Pouvoirs**

La Société de développement du Nunavut (la Société ou SDN) est une société territoriale du gouvernement du Nunavut (le Gouvernement) mentionnée à l'annexe B de la *Loi sur la gestion des finances publiques* du Nunavut (LGFP) qui exerce ses activités conformément à la partie IX de la LGFP, à la *Loi sur la Société de développement du Nunavut* (la Loi) et la *Loi sur les sociétés par actions du Nunavut*.

En vertu de l'article 27 de la Loi et de l'article 149 de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)*, et à l'exception de Taluq Designs Ltd et de Uqqurmiut Arts & Crafts (1993) Ltd, la Société et ses filiales sont exemptées des taxes et impôts prélevés par les corporations municipales, le gouvernement du Nunavut et le gouvernement du Canada.

**(b) Activités**

La Société investit directement dans des entreprises commerciales ou exploite lesdites entreprises conformément aux objectifs économiques du gouvernement par le biais d'investissements en capital de risque, de prêts et de subventions. Ces objectifs économiques sont de créer des emplois et des sources de revenus pour les résidents du Nunavut, en particulier dans les petites collectivités, afin de stimuler la croissance des entreprises au Nunavut et de promouvoir la diversification et la stabilité économiques. La Société envisage de se départir de ses participations dans ses filiales une fois que celles-ci ont atteint un niveau de rentabilité durable. La Société vend également des biens, en majorité des produits artistiques et artisanaux, provenant de ses filiales et des collectivités du Nunavut, par l'intermédiaire de sa division des ventes.

En vertu des articles 16 et 17 de la Loi, la Société a ouvert des comptes appelés Fonds de subvention, Fonds d'investissement, Fonds de réserve (investissements), Fonds de capital-risque et Fonds de réserve (capital-risque). Ces fonds sont comptabilisés dans les espèces et quasi-espèces dans l'état consolidé de la situation financière. La Société doit également déposer au Fonds de réserve (investissements) une somme égale à 10 % de chaque investissement en capital ou capital de risque. La Société peut différer l'allocation de 10 % pour couvrir les dépenses de projets approuvées ou utiliser les fonds de réserve pour d'autres investissements ou pour financer ses filiales et des investissements en capital de risque au moyen de prélèvements autorisés.

## 1. Pouvoirs et activités (suite)

### (b) Activités (suite)

En vertu des articles 21, 22, 23 et 24 de la Loi, la Société a établi des directives d'investissement et de cession applicables aux sommes prélevées sur le Fonds de subvention, le Fonds d'investissement et le Fonds de capital-risque, et pour la fusion et la liquidation des investissements dans ses filiales. Les politiques et directives d'investissement actuelles, ainsi que les directives concernant la vente d'actions et autres intérêts ont été approuvées par le conseil d'administration le 24 juin 2010. Conformément à l'article 22 de la Loi, les directives concernant la vente d'actions et autres intérêts ont été approuvées par le Conseil de gestion financière du gouvernement le 25 novembre 2010.

### (c) Contributions gouvernementales

Conformément à l'article 25 de la Loi, la Société doit présenter chaque année à l'approbation du Conseil de gestion financière du gouvernement un plan d'entreprise, un budget de fonctionnement et un budget d'investissement en précisant les contributions demandées, avant le début de l'exercice. La Société reçoit les contributions du gouvernement du Nunavut, telles qu'établies dans son Budget principal des dépenses, et qui sont ajustées par l'affectation des crédits supplémentaires. Les contributions sont allouées à l'interne pour l'acquisition d'investissements et de capital-risque, le financement du fonctionnement des filiales selon leurs besoins, le financement du siège social et des ventes, les contributions aux projets d'investissement dans les sociétés par actions, le remboursement des dépenses de développement d'entreprise et l'achat d'immobilisations pour la Société.

La Société et ses filiales sont tributaires économiquement des contributions gouvernementales pour leurs activités courantes.

### (d) Budget

Les soldes budgétaires consolidés sont fournis aux fins de comparaison et proviennent du Budget principal des dépenses qui a été approuvé par le gouvernement du Nunavut et le conseil d'administration.

## 2. Principales conventions comptables

### (a) Méthode comptable

Ces états financiers consolidés sont préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCSP) publiées par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public du Canada.

### (b) Principes de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les actifs financiers, les passifs, les actifs non financiers, les revenus et les dépenses de la société mère, la Société de développement du Nunavut, et de ses filiales. La Société a le contrôle de chacune de ses huit filiales énumérées ci-dessous par le biais de sa participation dans leurs capitaux propres et d'autres indicateurs pertinents. Par conséquent, les actifs financiers, les passifs, les actifs non financiers, les revenus et les dépenses de chacune de ces huit filiales ont été entièrement consolidés ligne par ligne. Toutes les transactions et les soldes interentreprises sont éliminés lors de la consolidation.

Le tableau qui suit fait état des investissements dans les filiales faisant partie du périmètre comptable :

Investissements dans les filiales	Lieu	Pourcentage de participation	Date de constitution
<b>Viande et poisson :</b>			
Kivalliq Arctic Foods Ltd.	Rankin Inlet	100 %	2 octobre 1992
Kitikmeot Foods Ltd.	Cambridge Bay	98 %	9 avril 1992
Papiruq Fisheries Ltd.	Whale Cove	51%	1er février 1993
<b>Artisanat :</b>			
Ivalu Ltd.	Rankin Inlet	100 %	2 octobre 1992
Jessie Oonark Ltd.	Baker Lake	100 %	25 septembre 1991
Kiluk Ltd.	Arviat	100 %	3 avril 1996
Taluq Designs Ltd.	Taloyoak	51 %	12 avril 1995
Uqqurmiut Arts & Crafts (1993) Ltd.	Pangnirtung	51 %	1er mars 1994

La part des actionnaires sans contrôle dans Papiruq Fisheries Ltd., Taluq Designs Ltd. et Uqqurmiut Arts & Crafts (1993) Ltd. a été réduite à zéro par les pertes d'exploitation attribuables aux intérêts minoritaires. Ces pertes se limitent à la part des actionnaires sans contrôle dans le capital des filiales. Les excédents ainsi que toute autre perte revenant aux intérêts minoritaires sont attribués à la société mère exclusivement. Tout gain ultérieur sera pleinement attribué à la société mère jusqu'à ce que les pertes assumées relativement aux intérêts minoritaires aient été recouvrées. Au 31 mars 2025, le cumul des pertes d'exploitation applicables aux intérêts minoritaires des filiales énumérées ci-dessus s'établit à 787 021 \$ (2024 - 653 502 \$).

## 2. Principales conventions comptables (suite)

### (c) Estimations et incertitude d'évaluation

La préparation des états financiers consolidés conformément aux NCCSP exige que la direction fasse des estimations et formule des hypothèses qui influent sur les montants déclarés dans les états financiers consolidés et les notes afférentes pour l'exercice visé. Compte tenu de leur nature même, ces estimations sont sujettes à une incertitude de mesure. Des modifications à ces estimations et hypothèses au cours des exercices futurs pourraient avoir des incidences importantes sur les états financiers consolidés. Cependant, au moment de leur préparation, la direction considère que ces estimations et ces hypothèses sont raisonnables.

Les éléments les plus importants exigeant une estimation de la direction sont la durée de vie utile des immobilisations corporelles, la provision pour créances douteuses, la provision visant à réduire les stocks destinés à l'utilisation et les stocks destinés à la revente à leur valeur estimative de réalisation nette, l'évaluation des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, ainsi que la provision pour perte d'investissement en capital-risque. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

### (d) Espèces et quasi-espèces

Les espèces et les quasi-espèces comprennent les soldes bancaires nets de chèques en circulation, les dépôts à court terme, très liquides, et les certificats de placement garantis remboursables qui peuvent être retirés à tout moment. Les excédents de trésorerie détenus par la société mère sont mis en commun avec les excédents de trésorerie du gouvernement et produisent des intérêts calculés sur la base du taux d'intérêt bancaire du gouvernement.

### (e) Débiteurs

Les comptes débiteurs sont évalués au moindre du coût ou de la valeur de réalisation nette. Si nécessaire, des provisions pour moins-value sont inscrites lorsqu'il n'y a pas de perspective réaliste de recouvrement sur la base des événements passés, des conditions actuelles et de toutes les circonstances connues à la date de la préparation des états financiers consolidés, y compris les événements passés et les conditions actuelles.

Les débiteurs qui sont connus pour être irrécouvrables sont radiés lorsqu'ils sont identifiés et approuvés conformément aux dispositions de l'article 82 de la LGFP.

### (f) Stocks

Les stocks destinés à la revente incluent les produits finis artistiques ou artisanaux et les produits de viande et de poisson, évalués au plus faible de leur coût ou de la valeur estimative de réalisation nette, le coût étant déterminé selon la méthode du coût moyen pondéré. Le coût pour les produits uniques en leur genre (comme les sculptures) a été déterminé en fonction du coût de production actuel, qui inclut la main-d'œuvre, les matières brutes et les frais généraux.

## 2. Principales conventions comptables (suite)

### (f) Stocks (suite)

Les stocks destinés à l'utilisation comprennent les matières premières des produits artistiques et artisanaux, les produits de base de viande et poisson et les produits en cours, ainsi que les matériaux d'emballages et les fournitures et sont évalués au plus faible du coût ou de la valeur de réalisation nette, le coût étant déterminé selon la méthode du coût moyen pondéré.

Les moins-values, lorsqu'elles sont comptabilisées, entraînent une radiation au coût de la valeur réalisable et sont enregistrées comme une dépense dans l'état consolidé des résultats et de l'excédent accumulé.

### (g) Placements de portefeuille

Les placements de portefeuille incluent les investissements dans une organisation qui ne font pas partie des états financiers consolidés de la Société et sont comptabilisés à la valeur d'acquisition. Ces placements sont normalement sous forme de titres de participation ou de titres de créance dans l'entité détenue. Les revenus de dividendes sont constatés au moment de leur déclaration et les gains et pertes sur les ventes des placements de portefeuille sont comptabilisés dans l'état consolidé des résultats et de l'excédent accumulé lorsqu'ils sont réalisés.

Lorsqu'un placement de portefeuille subit une moins-value durable, sa valeur comptable doit être réduite pour tenir compte de cette moins-value, et est comptabilisé comme une dépense dans l'état consolidé des résultats et de l'excédent accumulé. Lorsqu'un placement de portefeuille a été déprécié pour reconnaître une moins-value, la nouvelle valeur comptable est réputée être la nouvelle base de coût pour les besoins comptables ultérieurs et, par conséquent, une augmentation de valeur ultérieure n'est comptabilisée que lorsqu'elle est réalisée.

### (h) Prêt à recevoir

Un prêt est classé comme déprécié lorsque, après analyse de toutes les considérations, il est déterminé qu'il y a eu une détérioration de la qualité du crédit du prêt telle que, de l'avis de la direction, il n'y a plus d'assurance raisonnable de recouvrement en temps voulu du montant total du principal et des intérêts. Ces considérations peuvent inclure les éléments suivants et sont évaluées en conjonction avec d'autres facteurs contributifs et atténuants qui peuvent exister en ce qui concerne un prêt donné.

1. Le principal ou les intérêts sont échus depuis six mois, sauf si le prêt est entièrement garanti ou si l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les efforts de recouvrement aboutissent au paiement du prêt.
2. Le principal ou les intérêts sont échus depuis douze mois, que le prêt soit bien garanti ou non.
3. Le principal ou les intérêts sont échus depuis trois mois, si le prêt a déjà été restructuré.
4. La sécurité de la facilité de crédit est compromise.

## 2. Principales conventions comptables (suite)

### (h) Prêt à recevoir (suite)

Lorsqu'un prêt est classé comme déprécié, sa valeur comptable est ramenée à sa valeur recouvrable estimée. Le montant de la moins-value (ou dépréciation) initiale et toute modification ultérieure du montant de la moins-value sont comptabilisés comme une augmentation ou une diminution de la provision spécifique sur le prêt déprécié. La provision pour perte sur prêt est basée sur un examen du prêt et représente la meilleure estimation par la direction des pertes de crédit probables sur la base de l'expérience historique. Lorsque les intérêts suspendus et les intérêts courus du prêt sont courants, le prêt n'est plus classé comme déprécié. Un prêt est rétabli en tant que prêt productif lorsqu'il est déterminé qu'il existe une assurance raisonnable de recouvrement du principal et des intérêts dans les délais impartis. La direction ne recommandera la radiation d'un prêt que lorsque tous les moyens de recouvrement auront été épuisés.

### (i) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont des actifs non financiers dont la durée de vie utile excède la durée d'un exercice financier et dont l'utilisation est prévue sur une base continue aux fins de la prestation des services de la Société. Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé. Les coûts comprennent les services contractuels, la main-d'œuvre directe, les matériaux et les fournitures, ainsi que les coûts de développement. Les immobilisations corporelles contribuées sont comptabilisées à leur juste valeur ou à une valeur théorique si la juste valeur ne peut être déterminée.

Les immobilisations corporelles comprennent les immeubles, les améliorations locatives, le matériel roulant, les équipements, le mobilier et le matériel de bureau et le matériel informatique et sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé. Une fois mis en service, ils sont amortis de façon linéaire sur leur durée de vie utile estimée, à l'exception des améliorations locatives, qui sont amorties sur la durée la plus courte entre la durée de vie utile et la durée de location du bail.

Les taux d'amortissement suivants sont utilisés :

Catégorie d'actif	Période d'amortissement
Immeubles	10 - 20 ans
Équipements	5 ans
Améliorations locatives	5 - 10 ans
Mobilier et matériel de bureau	5 - 10 ans
Matériel informatique	1 - 3 ans
Matériel roulant	5 ans

## 2. Principales conventions comptables (suite)

### (i) Immobilisations corporelles (suite)

Les immobilisations corporelles en construction ou en développement sont comptabilisées à titre de travaux en cours sans amortissement jusqu'à l'exercice duquel l'immobilisation est mise en service. Le coût des permis est imputé aux charges de l'exercice au cours duquel ils sont obtenus.

Lorsque les conditions indiquent qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus aux habiletés de la Société à fournir des biens et des services ou que la valeur des revenus économiques futurs associés à l'immobilisation corporelle vaut moins que la valeur comptable, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit afin de refléter le déclin de la valeur de l'actif.

Les coûts de mise hors service d'un actif sont capitalisés sur la durée de vie utile restante estimée de l'actif. Une obligation de mise hors service d'une immobilisation peut exister en rapport avec une immobilisation corporelle complètement amortie qui n'est plus utilisée de manière productive. Dans ce cas, les coûts seraient amortis sur l'estimation révisée de la durée de vie utile restante.

### (j) Passifs au titre des avantages sociaux futurs

#### **Indemnité de départ, indemnité de cessation d'emploi, aide aux frais au relogement et congé de maladie**

Les employés de la Société ne constituent pas des employés de la fonction publique au sens de la *Loi sur la fonction publique*.

Les avantages sociaux futurs comprennent les indemnités de départ, les indemnités de cessation d'emploi, l'aide aux frais de relogement et les indemnités de congé de maladie.

Selon leurs conditions d'emploi et leur ancienneté, les employés sont admissibles à des indemnités de départ selon leurs années de service. Ces avantages sont versés au moment de la démission, du départ à la retraite ou du décès de l'employé. Le passif estimatif et les frais connexes associés aux avantages sociaux sont constatés au fur et à mesure que les employés les gagnent, et leur calcul s'appuie sur les meilleures hypothèses et estimations de la direction.

Certains employés qui sont licenciés ont également droit à des indemnités basées sur leurs années de service. Les indemnités de cessation d'emploi sont enregistrées quand la Société ne peut plus retirer son offre de licenciement.

Certains employés ont également droit à une aide financière pour leur relogement et celle de leurs effets personnels lorsqu'ils démissionnent ou prennent leur retraite dans leur communauté d'emploi et retournent à leur point d'affectation initial. L'indemnité est versée au moment de la démission ou du départ à la retraite de l'employé. Le coût attendu de l'indemnité est comptabilisé comme un passif sur la base de la meilleure estimation de la direction.

**2. Principales conventions comptables (suite)****(j) Passifs au titre des avantages sociaux futurs (suite)****Indemnité de départ, indemnité de cessation d'emploi, aide aux frais au relogement et congé de maladie (suite)**

Les avantages sociaux futurs comprennent également les indemnités de congé de maladie auxquelles les employés ont droit en vertu de leur contrat de travail. Les employés sont autorisés à accumuler des congés de maladie non utilisés, mais ces avantages ne sont pas acquis et ne peuvent être utilisés qu'en cas de maladie. Le montant des droits aux congés de maladie accumulés qui devraient être utilisés dans les années à venir est basé sur la meilleure estimation par la direction de l'utilisation des congés de maladie des employés actifs.

**Contributions à un régime enregistré d'épargne-retraite**

La Société verse des cotisations pour le compte de ses employés à des régimes enregistrés d'épargne-retraite, jusqu'à concurrence du plafond prescrit dans leurs contrats de travail. Les cotisations ne sont pas obligatoires pour les employés. Ces cotisations représentent l'ensemble des obligations de la Société. Elles sont comptabilisées dans l'état consolidé des résultats et de l'excédent accumulé comme frais de vente et d'administration et sont incluses dans les salaires et avantages sociaux à l'annexe D. Au cours de l'exercice, ces cotisations ont totalisé 65 564 \$ (60 074 \$ en 2024).

**(k) Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations**

La Société a des obligations légales liées à la mise hors service de bâtiments et d'équipements. Un passif au titre d'une obligation de mise hors service d'une immobilisation est comptabilisé lorsque, à la date de clôture de l'exercice, tous les critères suivants sont remplis :

- Il existe une obligation légale de supporter les coûts de mise hors service d'une immobilisation corporelle ;
- La transaction ou l'événement passé à l'origine du passif s'est produit ;
- On s'attend à ce que des avantages économiques futurs soient abandonnés ; et
- Une estimation raisonnable du montant peut être faite.

Les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations sont évaluées sur la base de la meilleure estimation des dépenses directement imputables nécessaires à l'exécution de l'obligation. Ces coûts comprennent les coûts d'exploitation, d'entretien et de surveillance nécessaires après la mise hors service de l'immobilisation corporelle.

La technique de la valeur actualisée est utilisée pour déterminer le montant de l'obligation liée à la mise hors service d'immobilisations. En utilisant la technique de la valeur actualisée pour évaluer un passif, celui-ci est ajusté pour tenir compte du passage du temps en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, l'ajustement étant comptabilisé comme une charge de désactualisation dans l'état consolidé des résultats et de l'excédent accumulé.

## 2. Principales conventions comptables (suite)

### (k) Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (suite)

Lorsqu'un passif au titre d'une obligation de mise hors service d'immobilisations est comptabilisé, les coûts de mise hors service d'immobilisations liés à des immobilisations corporelles reconnues en cours d'utilisation productive sont capitalisés en augmentant la valeur comptable de l'actif concerné du même montant que le passif et sont amortis sur la durée de vie utile résiduelle estimée de l'immobilisation corporelle sous-jacente. Les coûts de mise hors service d'immobilisations corporelles non comptabilisées et celles qui ne sont pas utilisées de manière productive sont comptabilisés en charges dans l'état consolidé des résultats et de l'excédent accumulé.

### (l) Contributions gouvernementales

Les transferts gouvernementaux sont comptabilisés à titre de revenu lorsque le financement est autorisé et que les critères d'admissibilité sont remplis, sauf dans la mesure où les conditions de financement donnent lieu à une obligation qui répond à la définition d'un passif. Dans ce dernier cas, les transferts sont comptabilisés comme produits reportés. Les contributions gouvernementales sont comptabilisées dans l'état consolidé des résultats et de l'excédent accumulé lorsque le passif stipulé est réglé.

### (m) Revenus

Les revenus des transactions assorties d'obligations de performance sont générés lorsqu'il existe une promesse exécutoire de transférer des biens ou des services directement à un payeur en échange d'une contrepartie promise. Ces revenus sont comptabilisés lorsque le contrôle des avantages liés aux biens ou aux services a été transféré et qu'il n'y a pas d'obligation de performance non remplie.

Les ventes consistent en une obligation de performance qui est satisfaite à un moment donné. Ces revenus sont comptabilisés lorsque l'obligation de performance est satisfaite par la livraison de biens au client.

Les autres revenus sont constitués de ventes de services qui sont comptabilisées lorsque les obligations de performance sont satisfaites par la fourniture des services promis au payeur. Les autres revenus comprennent les revenus de l'agence postale de Pangnirtung, les revenus de l'agence RBC, les revenus du service Internet Qiniq et les revenus locatifs. Aucun revenu provenant d'activités non récurrentes n'est présenté dans ces états financiers consolidés.

## 2. Principales conventions comptables (suite)

### (n) Revenus d'intérêts sur les prêts à recevoir

Les revenus d'intérêts sur les prêts à recevoir sont évalués en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, comptabilisés sur la base d'une comptabilité d'exercice et présentés en tant que revenus dans la période au cours de laquelle ils sont perçus. La Société cesse de comptabiliser les intérêts dès qu'un prêt est classé comme déprécié. Tous les paiements reçus sur un prêt déprécié sont crédités aux intérêts suspendus, aux paiements d'arriérés d'intérêts courus ou au solde principal du prêt.

### (o) Instruments financiers

Les instruments financiers sont identifiés par des classifications d'actifs financiers et de passifs financiers. Voici une liste des instruments financiers de la Société et de leurs bases de mesure :

<b><u>Actifs financiers</u></b>	<b><u>Base de mesure</u></b>
Espèces et quasi-espèces	Coût
Débiteurs	Coût
Placements de portefeuille	Coût
Prêt à recevoir	Coût amorti

<b><u>Passifs financiers</u></b>	<b><u>Base de mesure</u></b>
Dette	Coût
Créditeurs et charges à payer	Coût

Tous les actifs financiers sont soumis chaque année à une perte de valeur. Lorsque les actifs financiers font l'objet d'une perte de valeur, celle-ci est enregistrée dans l'état consolidé des résultats et de l'excédent accumulé. Des actifs financiers qui ont été enregistrés ou ont fait l'objet d'une radiation ne sont pas renversés suite à une augmentation de valeur.

La valeur comptable des actifs financiers et des passifs financiers se rapproche de leur juste valeur. Les coûts de transaction sont les coûts marginaux directement imputables à l'acquisition ou l'émission d'un actif financier ou d'un passif. Dans la mesure où ils sont applicables, ces coûts sont ajoutés à la valeur reportée des éléments dans la catégorie des coûts lors de leur constatation initiale.

## 2. Principales conventions comptables (suite)

### (p) Opérations entre apparentés

#### Opérations interentités

La Société est apparentée au regard de la propriété en commun, à tous les ministères et sociétés territoriales du gouvernement du Nunavut. La Société conclut des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités, selon des modalités commerciales normales. Ces opérations sont calculées selon la valeur d'échange, qui correspond au montant de la contrepartie établie et convenue par les apparentés.

La Société reçoit sans frais une assurance du gouvernement du Nunavut, qui n'est pas comptabilisée dans ces états financiers consolidés, en raison du montant qui est négligeable.

#### Autres opérations entre apparentés

D'autres apparentés comprennent les personnes qui sont parmi les principaux dirigeants (président, chef de la direction et membres du conseil d'administration) ou les proches parents de ces personnes, ainsi que les entités soumises au contrôle exclusif ou partagé d'un des principaux dirigeants ou d'un proche parent de l'un d'eux.

Les opérations avec les apparentés, autres que les opérations interentités sont enregistrées à la valeur d'échange. Ces opérations entre apparentés se font dans le cours normal de ses activités, selon des modalités commerciales normales.

### (q) Information sectorielle

La SDN compte deux secteurs opérationnels, viande et poisson, et artisanat. Ces secteurs sont composés des filiales dont les activités primaires sont principalement reliées aux catégories qui leur ont été assignées. Aux fins de la présentation de données sectorielles, des informations sommaires sont fournies aux annexes B, C et D, sous les mêmes catégories assignées aux filiales à la note 2(b).

### (r) Modifications futures des normes comptables

Le CCSP a approuvé le cadre conceptuel de l'information financière révisé, qui remplacera le cadre conceptuel actuel, composé du chapitre SP 1000 - *Fondements conceptuels des états financiers*, et du chapitre SP 1100 - *Objectifs des états financiers*. Le cadre conceptuel révisé entrera en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er avril 2026, l'adoption anticipée étant autorisée. Le cadre conceptuel doit être appliqué de manière prospective.

## 2. Principales conventions comptables (suite)

### (r) Modifications futures des normes comptables (suite)

Le CCSP a également approuvé la publication du nouveau chapitre SP 1202 - *Présentation des états financiers*, qui s'appuie sur le chapitre SP 1201 - *Présentation des états financiers*, afin de mieux répondre à la nécessité de disposer d'états financiers compréhensibles.

La Société a décidé d'adopter le cadre conceptuel révisé et le nouveau chapitre SP 1202-*Présentation des états financiers* à compter du 1er avril 2026, et évalue actuellement l'incidence que ces normes auront sur les états financiers consolidés de la Société.

## 3. Espèces et quasi-espèces

	<u>31 mars 2025</u>	<u>31 mars 2024</u>
Espèces détenues par :		
Société mère	6 550 333 \$	10 526 284 \$
Filiales	<u>2 344 127</u>	<u>2 917 622</u>
	<b><u>8 894 460 \$</u></b>	<b><u>13 443 906 \$</u></b>

Les espèces détenues par la société mère sont ajoutées aux excédents de trésorerie du gouvernement. Des retraits sont possibles à tout moment et ne sont pas limités par la date d'échéance des investissements du gouvernement. En 2025, la société mère a perçu des revenus d'intérêts de 390 935 \$ (2024 - 422 814 \$) avec un rendement moyen de 4,95 % (2024 - 5,24 %).

Les espèces détenues par la société mère comprennent les soldes de fonds et de réserves suivants :

	<u>31 mars 2025</u>	<u>31 mars 2024</u>
Fonds de capital-risque	790 952 \$	4 872 501 \$
Fonds d'investissement en capital	1 092 170	1 368 901
Fonds de réserve (investissements)	608 862	583 705
Fonds de subvention	189 000	189 000
Fonds de réserve (capital-risque)	<u>451 000</u>	<u>77 800</u>
Total des fonds	<b><u>3 131 984 \$</u></b>	<b><u>7 091 907 \$</u></b>

Au 31 mars 2025, Kivalliq Arctic Foods Ltd disposait d'un dépôt à court-terme constitué de certificats de placement garanti remboursables à taux fixe totalisant 100 000 \$ (2024 - 100 000 \$) portant un taux d'intérêt de 2,40 % (2024 - 3,30 %) par an arrivant à échéance le 12 août 2025 (2024 - 7 août).

**4. Débiteurs**

	<u>31 mars 2025</u>	<u>31 mars 2024</u>
Apparentés		
Gouvernement du Nunavut - Ministères	195 732 \$	241 382 \$
Actionnaires sans contrôle	<u>63 803</u>	<u>28 635</u>
	259 535 \$	270 017 \$
Tierces parties	<u>933 492</u>	<u>862 058</u>
Total des débiteurs	1 193 027 \$	1 132 075 \$
Moins : Provision pour créances douteuses (Note 12(a))	<u>(140 089)</u>	<u>(258 174)</u>
Débiteurs nets	<u><b>1 052 938 \$</b></u>	<u><b>873 901 \$</b></u>

Au cours de l'exercice, 98 215 \$ (2024 - néant) ont été radiés à titre de créances irrécouvrables.

**5. Stocks**

<b>(a) Pour la revente</b>	<u>31 mars 2025</u>	<u>31 mars 2024</u>
Artisanat	2 011 277 \$	2 128 893 \$
Viande et poisson	<u>64 443</u>	<u>77 313</u>
Total des stocks pour la revente	2 075 720 \$	2 206 206 \$
Moins : provision pour créances douteuses (stocks)	<u>(671 940)</u>	<u>(761 437)</u>
Total net des stocks pour la revente	<u><b>1 403 780 \$</b></u>	<u><b>1 444 769 \$</b></u>

Au cours de l'exercice, des stocks de 0 \$ (126 941 \$ en 2024) ont été radiés ou réduits, ce qui nécessite une divulgation en vertu de la LGFP du Nunavut.

<b>(b) Pour utilisation</b>	<u>31 mars 2025</u>	<u>31 mars 2024</u>
<b>Matières premières et produits en cours</b>		
Artisanat	348 900 \$	308 926 \$
Viande et poisson	<u>1 019 615</u>	<u>1 010 488</u>
	<u>1 368 515 \$</u>	<u>1 319 414 \$</u>
<b>Matériel d'emballage et de processus</b>		
Artisanat	81 760 \$	84 737 \$
Viande et poisson	<u>73 447</u>	<u>111 296</u>
	<u>155 207 \$</u>	<u>196 033 \$</u>
Total des stocks destinés à l'utilisation	1 523 722 \$	1 515 447 \$
Moins : provision pour créances douteuses (stocks)	<u>(238 139)</u>	<u>(268 139)</u>
Total net des stocks destinés à l'utilisation	<u><b>1 285 583 \$</b></u>	<u><b>1 247 308 \$</b></u>

## 6. Placements de portefeuille

	<u>31 mars 2025</u>	<u>31 mars 2024</u>
Placement en actions privilégiées dans -		
(a) Arctic UAV Inc.	0 \$	143 000 \$
(b) Arctic Fisheries Alliance Limited Partnership	250 000	250 000
(c) CHOU Consulting and Development Inc.	-	125 000
(d) Sudliq Developments Ltd.	375 000	375 000
	625 000	893 000
Provision pour perte de capital-risque (Note 6(d))	(375 000)	(375 000)
	<u>250 000 \$</u>	<u>518 000 \$</u>

### (a) Arctic UAV Inc. (UAV)

En juillet 2024, UAV (Iqaluit) a racheté (remboursé) 143 000 de ses actions privilégiées de classe C sans droit de vote détenues par la société, à leur valeur nominale. Jusqu'au rachat, la Société était une détentrice enregistrée de 143 000 actions privilégiées de classe C sans droit de vote d'UAV. Les droits liés à ces actions privilégiées de catégorie C étaient régis par une convention unanime des actionnaires et un accord de souscription d'actions. La Société était en droit de recevoir une distribution de dividendes privilégiés cumulatifs fixes de 6,0 % par année. Le montant de dividende au titre de ces actions s'accumulait quotidiennement, en vertu d'un taux annuel composé et était versé à terme échu chaque année par UAV à la Société.

### (b) Arctic Fisheries Alliance Limited Partnership (AFA)

La Société est détentrice inscrite de 250 actions privilégiées de société en commandite de catégorie D dans AFA. Les droits au porteur de telles actions sont régis par un contrat de société conclu entre Masiliit Corporation à titre de commandité et les commanditaires. La Société est en droit de recevoir une distribution de dividendes privilégiés cumulatifs fixes de 6,25 % par année (7,00 \$ à partir du 1er avril 2025). Le montant de dividende au titre des actions privilégiées de catégorie D s'accumulera quotidiennement, en vertu d'un taux annuel composé et sera versé à terme échu à la Société pour la société en commandite le dernier jour ouvrable de chaque mois. Les actions sont rachetables en mars 2030 à leur valeur nominale.

## 6. Placements de portefeuille (suite)

### (c) CHOU Consulting and Development Inc. (CHOU)

En janvier 2025, CHOU (Cambridge Bay) a racheté (remboursé) 125 000 de ses actions préférentielles de premier rang de catégorie A détenues par la Société, à leur valeur nominale. Jusqu'au rachat, la Société était une détentrice inscrite de 125 500 actions privilégiées de premier rang de catégorie A de CHOU. Les droits liés à ces actions étaient régis par une convention unanime des actionnaires et un accord de souscription d'actions. La Société était en droit de recevoir une distribution préférentielle fixe et cumulative de 6,0 % par an, qui était payable en versements trimestriels.

### (d) Sudliq Developments Ltd. (SDL)

La Société est détentrice inscrite de 375 000 actions privilégiées de premier rang de catégorie E dans SDL. Les droits liés à ces actions sont régis par une convention unanime des actionnaires et un accord de souscription d'actions. La Société est en droit de recevoir une distribution cumulative à taux préférentiel fixe de 6,0 % par année. Les actions sont rachetables en décembre 2029 à leur valeur nominale.

En 2020, la Société a déterminé qu'il y avait une perte de valeur du placement de portefeuille qui a été considérée comme une baisse « autre que temporaire ». Par conséquent, la Société a réduit la valeur comptable nette de cet investissement à zéro en enregistrant une provision pour perte d'investissement de 375 000 \$ en 2020.

## 7. Prêt à recevoir

Le prêt à recevoir est une facilité de crédit non renouvelable et ne devrait être remboursé qu'à son échéance, comme indiqué ci-dessous :

Date d'échéance	Taux d'intérêt annuel en %	2025	2024
1 novembre 2029	6 %	4 000 000 \$	-
		4 000 000 \$	-
Intérêts courus à recevoir sur les prêts		100 000 \$	-
Prêt à recevoir - Total		4 100 000 \$	-

### 7. Prêt à recevoir (suite)

Le prêt est couvert par des garanties d'entreprise et des garanties personnelles pour un montant égal à 4 000 000 \$. L'emprunteur utilisera le produit du prêt pour les dépenses d'investissement liées à la construction de son usine et de son entrepôt de maisons modulaires préfabriquées dans la communauté d'Arviat, au Nunavut. Des intérêts au taux de 6 % seront payables annuellement le 1er novembre.

### 8. Créditeurs et charges à payer

	<u>31 mars 2025</u>	<u>31 mars 2024</u>
Apparentés - Gouvernement du Nunavut		
Division des produits pétroliers	87 118 \$	107 591 \$
Sociétés territoriales	86 154	43 074
Ministères	5 754	11 419
Actionnaires sans contrôle	-	4 141
	179 026	166 225
Tierces parties	461 288	534 818
Indemnité de congé annuel et heures compensatoires	<u>243 993</u>	<u>226 896</u>
Total des créditeurs et charges à payer	<u>884 307 \$</u>	<u>927 939 \$</u>

Tous les montants ci-dessus ne portent pas d'intérêts et comportent des conditions de paiement normales

### 9. Passifs au titre des avantages sociaux futurs

	<u>31 mars 2025</u>	<u>31 mars 2024</u>
Indemnités de départ	363 162 \$	305 691 \$
Congé de maladie	30 683	32 583
Aide au relogement	15 000	15 000
	<u>408 845 \$</u>	<u>353 274 \$</u>

La Société offre des indemnités de départ à ses employés qui y ont droit. Les conditions d'emploi prévoient que la plupart des employés comptant plus d'une année de service continu et ayant atteint l'âge de 55 ans sont admissibles aux indemnités de départ, selon leurs années de service et leur salaire au moment de la démission, du départ à la retraite ou du décès. Les indemnités maximales d'un employé représentent de 30 à 52 semaines de salaire, selon l'employé admissible.

La Société offre également des congés de maladie à ses employés admissibles. Les congés de maladie accumulés ne peuvent être liquidés en espèces et ne sont pas rachetés en cas de licenciement.

## 9. Passifs au titre des avantages sociaux futurs (suite)

Des aides financières au relogement ont été comptabilisées pour les employés recrutés dans d'autres collectivités et sont basées sur le coût estimé de leur relogement au moment de leur retraite ou de leur démission.

Ces indemnités ne sont pas préalablement capitalisées et par conséquent, ne comportent pas d'actifs, ce qui entraîne un déficit du régime égal à l'obligation au titre des indemnités constituées.

Le tableau suivant présente un rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture des avantages sociaux des employés :

	<u>31 mars 2025</u>	<u>31 mars 2024</u>
Passifs au titre des avantages sociaux futurs, début de l'exercice	353 274 \$	336 028 \$
Coût des avantages pour l'exercice	100 035	60 989
Avantages payés au cours de l'exercice	<u>(44 464)</u>	<u>(43 743)</u>
Avantages sociaux futurs, fin de l'exercice	<u><b>408 845 \$</b></u>	<u><b>353 274 \$</b></u>

## 10. Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

La Société comptabilise des obligations de mise hors service d'immobilisations en raison de l'obligation légale d'éliminer l'amiante et d'autres substances dangereuses de l'équipement et des bâtiments appartenant à la Société et à ses filiales. Les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations consistent en des coûts de remise en état pour l'enlèvement, l'emballage et l'élimination en toute sécurité vers des installations du Sud et/ou des décharges locales des matériaux dangereux, tels que l'amiante, la peinture au plomb, les batteries au plomb, les articles contenant du mercure, les ballasts contenant des PCB<sub>2</sub>, les substances appauvrissant la couche d'ozone, etc.

Les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations sont évaluées initialement à leur juste valeur sur la base des meilleures estimations du professionnel qualifié en matière de réduction des émissions, le montant résultant étant capitalisé dans la valeur comptable de l'équipement et des bâtiments. Les coûts de mise hors service des immobilisations capitalisées sont amortis selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile des immobilisations. Les charges d'amortissement sont incluses dans les dépenses de l'état consolidé des résultats et de l'excédent accumulé. Le coût de la mise hors service des actifs qui ne sont pas utilisés à des fins productives a été comptabilisé en charges.

## 10. Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (suite)

Le montant total estimé des dépenses non actualisées sur lesquelles repose le passif est de 300 975 \$ et est détaillé ci-dessous. Les dépenses sont réparties sur trois années se terminant comme indiqué entre parenthèses.

Bâtiments / Usines de transformation du poisson -

Enlèvement des matières dangereuses	192 475 (mars 2028)
Usines de transformation du poisson - Élimination des substances appauvrissant la couche d'ozone	108 500 (mars 2028)

La Société a enregistré des obligations de mise hors service d'actifs pour l'élimination de l'amiante dans les bâtiments ainsi que pour l'élimination de la peinture au plomb, des batteries au plomb, des articles contenant du mercure, des ballasts contenant du PCB2, des substances appauvrissant la couche d'ozone, etc. Les variations des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations au cours de l'exercice sont les suivantes :

	<u>31 mars 2025</u>	<u>31 mars 2024</u>
Passif, début de l'exercice	352 135 \$	221 000 \$
Passif comptabilisé au cours de l'exercice	13 664	258 267
Accroissement du passif au cours de l'exercice	18 520	34 572
Passif acquitté au cours de l'exercice	<u>(115 956)</u>	<u>(161 704)</u>
Passif, fin de l'exercice	<b><u>268 363 \$</u></b>	<b><u>352 135 \$</u></b>
Le taux d'actualisation de 7 % utilisé en 2023-24 a été révisé à 5 % après réévaluation de son adéquation à la période de déclaration 2024-25, sur la base de la feuille d'historique du taux préférentiel bancaire.		

## 11. Contributions gouvernementales

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
<b>Paiements de subventions du Gouvernement du Nunavut</b>		
Aux fins de fonctionnement	2 800 000 \$	2 858 000 \$
Aux fins de capital de risque	-	270 000
Aux fins d'investissement	-	230 000
	<u>2 800 000 \$</u>	<u>3 358 000 \$</u>
<b>Autres contributions du gouvernement du Nunavut</b>		
Autres contributions directes à la SDN	117 222	115 000
Autres contributions directes aux filiales	<u>175 604</u>	<u>228 300</u>
	<u>292 826 \$</u>	<u>343 300 \$</u>
Total des contributions gouvernementales	<b><u>3 092 826 \$</u></b>	<b><u>3 701 300 \$</u></b>

## 12. Instruments financiers

### Gestion du risque

La direction de la Société définit les éléments du risque, élabore des systèmes et des processus pour identifier, mesurer et gérer le risque. Elle présente son rapport sur la gestion du risque au conseil d'administration annuellement pour en obtenir son approbation. Un processus de gestion du risque, visant à comprendre, identifier, évaluer et atténuer les risques, surveiller les contrôles et communiquer les résultats a été établi et fait l'objet d'une révision annuelle.

Il y a eu des changements au niveau des risques par rapport à l'année précédente et dans les pratiques de gestion du risque utilisées pour gérer les risques dus au prêt à recevoir (Note 7). Par exemple, il existe un risque que la dette ne soit pas remboursée à la date d'échéance et qu'il y ait des retards qui interfèrent avec la capacité de la Société à planifier et à fonctionner efficacement. En outre, les garanties offertes par l'emprunteur peuvent ne pas être suffisantes pour indemniser la Société en cas de défaut de paiement.

La Société est exposée aux risques suivants en raison des instruments financiers qu'elle détient :

#### (a) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à ses obligations et cause ainsi une perte financière à l'autre partie. La Société est exposée au risque de crédit par ses dépôts en espèces et quasi-espèces auprès d'institutions financières, à la vente de produits aux clients donnant lieu à des débiteurs, et aux investissements dans les entreprises commerciales par l'achat d'actions, ainsi qu'au prêt à recevoir.

Pour les espèces et quasi-espèces déposées dans des comptes portant intérêt, l'exposition maximale au risque de crédit correspond à la valeur comptable inscrite à l'état consolidé de la situation financière. Le risque associé aux espèces et quasi-espèces est considérablement réduit en s'assurant que les actifs financiers sont placés auprès d'institutions financières bien capitalisées. Au 31 mars 2025, il n'y avait aucune concentration pertinente connue de risque de crédit par type de dépôt ou d'institution.

En ce qui a trait aux débiteurs, l'exposition maximale au risque de crédit correspond à la valeur comptable à l'état consolidé de la situation financière. L'exposition au risque en lien avec les débiteurs est directement influencée par la capacité des clients à respecter leurs engagements. Cette capacité dépend entre autres de l'exposition des clients aux fluctuations de l'économie du Nunavut. Pour atténuer ce risque, la Société effectue un suivi régulier de ses débiteurs.

La Société considère qu'un compte débiteur est en souffrance lorsqu'un client n'a pas effectué un paiement conformément aux conditions de paiement. Le tableau suivant présente la valeur comptable des débiteurs en souffrance, mais qui n'ont pas été classées comme dépréciées parce qu'elles ne répondaient pas au critère de dépréciation (ou de moins-value).

## 12. Instruments financiers (suite)

### (a) Risque de crédit (suite)

Débiteurs en souffrance, mais valeurs non dépréciées :

	<u>31 mars 2025</u>	<u>31 mars 2024</u>
31 à 60 jours	98 987 \$	63 847 \$
61 à 90 jours	212 011	66 528
Plus de 90 jours	223 311	188 236
Total	<u>534 309 \$</u>	<u>318 611 \$</u>

L'augmentation du solde des comptes débiteurs en souffrance, mais avec valeurs non dépréciées, est due à une réduction de la provision pour créances douteuses concernant les clients qui ont pris des engagements de paiement suffisamment importants et qui ont augmenté leur activité d'achat au cours de l'année 2024-25. À la fin de 2025, on n'observait aucune concentration du risque de crédit selon le type de client ou de lieu.

La Société utilise un compte de provision pour pallier aux éventuelles pertes de crédit attribuables aux comptes débiteurs. Le mouvement dans le compte de provision durant l'exercice était le suivant :

	<u>31 mars 2025</u>	<u>31 mars 2024</u>
Solde au début de l'exercice	258 174 \$	274 149 \$
Recouvrements et reprises au cours de l'exercice	(118 144)	(20 628)
Provision complémentaire enregistrée au cours de l'exercice	<u>59</u>	<u>4 653</u>
 Solde à la fin de l'exercice	 <u>140 089 \$</u>	 <u>258 174 \$</u>

Pour les placements de portefeuille, l'exposition maximale au risque de crédit correspond à la valeur comptable à l'état consolidé de la situation financière. L'exposition au risque liée aux placements de portefeuille est directement influencée par la capacité des entités détenues à respecter leurs engagements. Cette capacité dépend entre autres de l'exposition des investisseurs aux fluctuations de l'économie du Nunavut. Pour atténuer ce risque, la Société a établi des directives précises à respecter avant d'investir dans une filiale. La Société passe également régulièrement en revue les pratiques des entités détenues une fois l'investissement fait, et peut parfois céder ses intérêts pour réduire davantage les risques de pertes importantes liées à ses investissements.

Au 31 mars 2025, la Société estime qu'il n'y a pas de risque de crédit important lié à ses placements de portefeuille, à l'exception de la provision pour perte sur investissements de capital-risque décrite à la note 6(d).

Pour le prêt à recevoir, l'exposition maximale au risque de crédit de l'emprunteur est limitée à la valeur comptable du prêt. La gestion du risque de crédit de l'emprunteur par la Société comprend le suivi de la performance de l'emprunteur et la gestion des prêts à recevoir. Le prêt à recevoir n'est pas garanti par des actifs, mais il est couvert par des garanties d'entreprise et des garanties personnelles afin d'atténuer le risque de crédit.

## 12. Instruments financiers (suite)

### (b) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt sur le marché.

La Société de développement du Nunavut dispose d'une facilité de découvert non garantie de 100 000 \$ au taux préférentiel de la banque. Au 31 mars 2025, aucun prélèvement n'a été effectué (2024 – nil).

Kivalliq Arctic Foods Ltd. a une marge de crédit d'exploitation de 420 000 \$ portant intérêt au taux préférentiel majoré de 1,25 %. La marge de crédit est couverte par une garantie et une cession de priorité signée par la société mère. Au 31 mars 2025, aucun prélèvement n'a été effectué (2024 – nil). Kitikmeot Foods Ltd a une marge de crédit d'exploitation de 200 000 \$ portant intérêt au taux préférentiel majoré de 0,5 %. La marge de crédit est couverte par une garantie et une cession de priorité signée par la société mère. Au 31 mars 2025, aucun prélèvement n'a été effectué (2024 – nil).

Depuis la création de l'Agence RBC en octobre 2019 à Pangnirtung, Uqqurmiut Arts and Craft Ltd. (1993) dispose d'une marge de crédit d'exploitation renouvelable de 100 000 \$ au taux préférentiel de la banque, garantie par une caution signée par la société mère, pour financer les activités quotidiennes de l'Agence RBC à Pangnirtung. L'encours du prêt d'exploitation au 31 mars 2025 était de 25 000 \$ (2024 - 35 000 \$).

Le taux d'intérêt variable sur le prêt de l'Agence RBC soumet la Société à un risque de flux de trésorerie lié au taux d'intérêt. Pour chaque variation de 1 % du taux d'intérêt, la variation des charges d'intérêt annuelles serait de 250 \$ (2024 - 350 \$).

La Société est également exposée à ce risque à travers son prêt bancaire d'exploitation, puisque toute variation du taux d'intérêt se répercutera sur sa charge d'intérêts. La Société n'a pas utilisé le prêt d'exploitation bancaire au cours de l'exercice, atténuant ainsi tout risque de taux d'intérêt.

## 12. Instruments financiers (suite)

### (c) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité ne soit pas en mesure de remplir ses obligations financières à l'échéance. La Société est exposée au risque de liquidité sur ses passifs financiers (créditeurs et charges à payer, ainsi que la dette). La Société gère le risque de liquidité en surveillant continuellement les prévisions et la trésorerie actuelle et prévisionnelle pour s'assurer de conserver suffisamment de ressources financières liquides pour financer ses activités. La dette de la Société à l'égard de l'Agence RBC à Pangnirtung n'arrivera à échéance que lorsque l'Agence cessera d'exister. D'autres passifs financiers devraient arriver à échéance dans moins d'un an.

La Société ne prévoit aucune difficulté à faire face à ses obligations futures en lien avec ses passifs financiers. La Société estime qu'elle a accès à un capital suffisant par l'entremise des flux de trésorerie générés à l'interne, l'aide du financement public et les sources externes, y compris les facilités d'emprunt permettant de répondre aux prévisions de dépenses pour l'exercice en cours.

## 13. Obligations contractuelles

La Société a conclu un contrat de location-exploitation à long terme pour la location de ses bureaux et d'un espace de vente, lequel expirera en juillet 2027. Les paiements minimaux futurs par exercice financier sont exigibles comme suit :

2026	152 268 \$
2027	158 392
2028	53 488
<hr/>	
	<b><u>364 148 \$</u></b>

« Kitikmeot Foods Ltd. », une entreprise filiale de la Société de développement du Nunavut, a un contrat de location à long terme avec le hameau de Cambridge Bay pour un terrain comprenant son usine de transformation de la viande, son usine de transformation du poisson ainsi qu'une maison pour le personnel. Les paiements minimaux futurs par exercice financier sont exigibles comme suit :

2026	2 496 \$
2027	2 496
2028	2 496
2029	2 496
2030	2 496
	<b><u>12 480 \$</u></b>

Et ensuite, à chaque année 2 496 \$

#### 14. Droits contractuels

La Société a accordé un prêt à une entreprise commerciale dans le but de stimuler le développement économique et l'emploi au Nunavut. Cela se traduira par des revenus d'intérêts et des actifs à l'avenir. Le tableau suivant résume les droits contractuels de la Société :

2026	240 000 \$
2027	240 000
2028	240 000
2029	240 000
2030	<u>140 000</u>
Total	<b><u>1 100 000 \$</u></b>

La Société a le droit de recevoir des distributions préférentielles annuelles cumulatives fixes de son placement de portefeuille. Les droits contractuels de la Société pour des actifs futurs dans le respect de ses deux investissements en capital de risque sont comme suit :

2026	40 000 \$
2027	40 000
2028	40 000
2029	40 000
2030	<u>34 375</u>
Total	<b><u>194 375 \$</u></b>

Uqqurmiut Arts & Craft (1993) Ltd. (UAC) a signé un contrat avec « Pangnirtung Post Office dealership », « RBC Agency service » et « QINIQ 4G-Community Service Provider (« 4G-CSP agreement ») à Pangnirtung ».

L'entente pour une concession de bureau de poste intervenue entre UAC et Postes Canada, concerne les opérations du comptoir postal de Pangnirtung. Cette entente n'a pas d'expiration, sauf si les deux parties s'entendent pour y mettre fin. L'entente de service de l'agence RBC est conclue entre l'UAC et la Banque Royale du Canada (RBC). UAC a été nommée mandataire de RBC pour fournir des services bancaires et connexes au nom de la Banque, dans la communauté de Pangnirtung. Cette entente n'a pas d'expiration, sauf si les deux parties s'entendent pour y mettre fin. L'entente de 4G-CSP est conclue entre UAC et SSI Micro Ltd (SSI). UAC agit en tant qu'agent de SSI à Pangnirtung et les revenus tirés du contrat comprennent des honoraires mensuels et plusieurs redevances sur les services. Cette entente n'a pas d'expiration, sauf si les deux parties s'entendent pour y mettre fin.

## 14. Droits contractuels (suite)

Le tableau suivant résume les droits contractuels d'UAC pour les actifs futurs :

	Concession bureau de poste	QINIQ Internet 4G-CSP	Agence RBC	Total
2026	115 368 \$	3 600 \$	28 000 \$	146 968 \$
2027	115 368	3 600	28 000	146 968
2028	115 368	3 600	28 000	146 968
2029	115 368	3 600	28 000	146 968
2030	<u>115 368</u>	<u>3 600</u>	<u>28 000</u>	<u>146 968</u>
<b>Total</b>	<b><u>576 040</u></b>	<b><u>18 000 \$</u></b>	<b><u>140 000 \$</u></b>	<b><u>734 840 \$</u></b>
Par la suite, annuellement	<u>115 368 \$</u>	<u>3 600 \$</u>	<u>28 000 \$</u>	<u>146 968 \$</u>

Ivalu Ltd. (Ivalu) a conclu un contrat pour « un fournisseur de services communautaires QINIQ 4G (« entente 4G-CSP ») à Rankin Inlet ». L'entente 4G-CSP est conclue entre Ivalu et SSI Micro Ltd (SSI). Ivalu agit en tant qu'agent de SSI à Rankin Inlet et les revenus tirés du contrat comprennent des honoraires mensuels et plusieurs redevances sur les services. Cette entente n'a pas d'expiration, sauf si les deux parties s'entendent pour y mettre fin.

Le tableau suivant résume les droits contractuels d'Ivalu pour les actifs futurs :

### QINIQ Internet 4G-CSP

2026	3 600 \$
2027	3 600
2028	3 600
2029	3 600
2030	<u>3 600</u>
<b>Total</b>	<b><u>18 000 \$</u></b>

Et ensuite, à chaque année 3 600 \$

**Société de développement du Nunavut**  
**Annexe consolidée des immobilisations corporelles (IC)**  
**Au 31 mars**

**Annexe A**

				Immeubles	Équipement	Améliorations locatives	Mobilier et matériel de bureau	Matériel informatique	Matériel roulant	Total	Total	
										2024	2025	
<b>Couts des immobilisations corporelles</b>				\$ 7 737 711	\$ 2 263 814	\$ 658 735	\$ 290 165	\$ 139 090	\$ 123 944	\$ 11 213 459	\$ 10 888 617	
Solde d'ouverture				63 373	22 941	7 319	11 426	4 507	95 555	205 121	364 272	
Ajouts				(222 897)	-	-	-	-	-	(222 897)	-	
Réductions de valeur				(173 384)	(68 204)	(313 765)	(142 203)	(23 237)	-	(720 793)	(39 430)	
Cession d'actifs entièrement amortis				7 404 803	2 218 551	352 289	159 388	120 360	219 499	10 474 890	11 213 459	
<hr/>												
<b>Amortissement cumulé</b>				\$ (6 902 186)	\$ (2 065 908)	\$ (656 671)	\$ (260 977)	\$ (132 385)	\$ (71 916)	\$ (10 090 043)	\$ (9 908 366)	
Solde d'ouverture				8 733	-	-	-	-	-	-	8 733	-
Réductions de valeur				173 384	68 204	313 765	142 203	23 237	-	-	720 793	39 430
Cession d'actifs entièrement amortis				(68 412)	(58 297)	-	(1 359)	(2 254)	(7 850)	(138 172)	(160 694)	
Amortissement alloué au coût des produits vendus				(37 307)	-	(1 464)	(9 688)	(4 223)	(19 897)	(72 579)	(60 413)	
Amortissement alloué aux frais de vente et d'administration				(6 825 788)	(2 056 001)	(344 370)	(129 821)	(115 625)	(99 663)	(9 571 268)	(10 090 043)	
<hr/>												
<b>Travaux en cours</b>				\$ 51 007	\$ 95 341	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ 146 348	\$ 146 348	
Solde d'ouverture				51 007	95 341	-	-	-	-	-	-	146 348
Solde de clôture												146 348
<hr/>												
<b>Valeur comptable nette</b>				\$ 630 022	\$ 257 891	\$ 7 919	\$ 29 567	\$ 4 735	\$ 119 836	\$ 1 049 970	\$ 1 269 764	

Certaines catégories d'immobilisations ont été reclassées pour permettre un regroupement global et une présentation pertinente.

**Société de développement du Nunavut****Annexe B****Annexe consolidée des ventes  
pour l'exercice clos le 31 mars**

	<b>Artisanat</b>	<b>Viande et Poisson</b>	<b>2025 Réel</b>	<b>2024 Réel</b>
<b>Ventes</b>				
Artisanat	\$ 1 720 934	\$ -	\$ 1 720 934	\$ 1 908 847
Viande et poisson	72 823	2 309 329	2 382 152	2 413 335
Fournitures	17 918	-	17 918	3 140
<b>Total</b>	<b>\$ 1 811 675</b>	<b>\$ 2 309 329</b>	<b>\$ 4 121 004</b>	<b>\$ 4 325 322</b>

**Ventes - Par catégorie de clients**

Gouvernement du Nunavut - Ministères	\$ 8 187	\$ 152 416	\$ 160 603	\$ 183 008
Administration scolaire de district	8 504	22 780	31 284	34 695
Collège de l'Arctique du Nunavut	3 276	1 568	4 844	8 500
Actionnaires sans contrôle	-	149 050	149 050	106 642
Tierces parties	1 791 708	1 983 515	3 775 223	3 992 477
<b>Total</b>	<b>\$ 1 811 675</b>	<b>\$ 2 309 329</b>	<b>\$ 4 121 004</b>	<b>\$ 4 325 322</b>

**Société de développement du Nunavut**  
**Annexe consolidée des couts des produits vendus**  
**pour l'exercice clos le 31 mars**

**Annexe C**

	<b>Artisa-nat</b>	<b>Viande et Poisson</b>	<b>2025 Réel</b>	<b>2024 Réel</b>
<b>Coût des produits vendus</b>				
Stocks d'ouverture	\$ 1 492 980	\$1 199 097	\$2 692 077	\$2 740 870
Achats				
Gouvernement du Nunavut - Ministères	-	3 126	3 126	4 911
Tierces parties	1 105 100	639 018	1 744 118	1 883 730
Main-d'œuvre directe	423 238	651 728	1 074 966	850 929
Services publics				
Gouvernement du Nunavut - Sociétés territoriales	40 627	319 001	359 628	336 535
Division des produits pétroliers	69 803	119 487	189 290	138 698
Transport et emballage	63 559	791 289	854 848	748 971
Commissions	110 800	-	110 800	47 188
Amortissement	17 068	121 104	138 172	160 694
Salubrité des aliments et productivité	-	-	-	19 223
Réparation et développement de produits	4 900	-	4 900	1 697
Stocks de clôture	(1 531 858)	(1 157 505)	(2 689 363)	(2 692 077)
<b>Total</b>	\$ 1 796 217	\$2 686 345	\$4 482 562	\$4 241 369

Le cout des produits vendus comprend l'augmentation des provisions pour moins-value des stocks totalisant 119 497 \$, et des réductions de valeur des stocks totalisant 0 \$ (2024 - diminution de 121 397 \$ et 126 941 \$ respectivement)

**Société de développement du Nunavut**  
**Annexe consolidée des frais de vente et d'administration**  
**pour l'exercice clos le 31 mars**

**Annexe D**

	<b>Artisanat</b>	<b>Viande et Poisson</b>	<b>2025 Réel</b>	<b>2024 Réel</b>
<b>Frais de vente et d'administration</b>				
Salaires et avantages sociaux	\$2 023 283	\$281 291	\$2 304 574	\$2 063 674
Honoraires professionnels	145 341	96 557	241 898	500 288
Déplacements	160 032	27 440	187 472	104 946
Fournitures de bureau	107 182	76 318	183 500	118 952
Réduction de valeur d'actifs corporels	162 527	-	162 527	-
Réparation et entretien	46 656	100 134	146 790	98 008
Loyer	141 879	-	141 879	132 444
Dépenses du bureau de poste de Pangnirtung	125 170	-	125 170	108 987
Dépenses de projet	124 658	-	124 658	262 075
Publicité et promotion	70 728	14 675	85 403	92 081
Frais et intérêts bancaires	67 913	13 522	81 435	72 745
Amortissement	45 606	26 973	72 579	60 684
Dépenses du conseil d'administration	70 048	-	70 048	56 280
Téléphone	41 839	16 881	58 720	58 004
Assurances	39 846	-	39 846	46 321
Dépenses pour l'agence RBC	38 914	-	38 914	51 351
Services publics				
Division des produits pétroliers	29 769	-	29 769	24 984
Gouvernement du Nunavut - Sociétés territoriales	8 547	-	8 547	10 910
Dépenses d'automobile	5 406	21 890	27 296	28 196
Dons	25 901	-	25 901	-
Honoraires juridiques	22 123	-	22 123	-
Licences et contrats de location	10 445	9 138	19 583	35 142
Accroissements	2 806	15 714	18 520	34 572
Foires commerciales	15 889	-	15 889	13 484
Créances irrécouvrables (reprises et recouvrements) (note 12[a])	4 518	(19 928)	(15 410)	(15 975)
Frais d'échantillonnage de Pêches et Océans Canada	-	9 720	9 720	2 800
Divers	9 504	-	9 504	9 205
Services de traduction	4 972	-	4 972	6 147
Fret et courrier	1 292	-	1 292	1 380
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	-		-	43 226
<b>Total</b>	<b>3 552 794</b>	<b>690 325</b>	<b>4 243 119</b>	<b>\$4 020 911</b>





ᓇᓱᐊᑦ ሐጀᓂ ሪጀጀ ምጀጀ ምጀጀ  
NUNAVUT DEVELOPMENT CORPORATION  
LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DU NUNAVUT  
NUNAVUNMI PIVALLIAJJUTIKHALIRINIRMUT KUAPURIISINGAT